

FICHE ACTION N° 01

FOND ALSACE RENOV'

Orientation stratégique	<u>1. Encourager le réinvestissement des espaces vacants du centre-ville pour diversifier l'offre en logement et garantir le maintien de la population</u>
Action nom	Adhérer au Plan de Rebond = Fond Alsace Rénov'
Action n°	1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort (priorité 1)
Maître d'ouvrage	CCVDS
Description de l'action	<p>Face au défi climatique, la réhabilitation du parc de logement est un enjeu majeur. Le plan de rebond de la CEA, voté en avril 2022, a permis de mobiliser une enveloppe supplémentaire de 10M€ pour les années 2022-2023 au profit du Fonds Alsace Rénov'. L'objectif de ce plan est d'accompagner les propriétaires de logements classés très énergivores notamment pour répondre aux mesures importantes prises dans le cadre de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.</p> <p>La CEA sollicite les intercommunalités pour abonder le fonds sur leur territoire en soutenant les projets des propriétaires bailleurs ou occupants. Le montant de cette participation financière est libre et concernera l'année 2023, le taux d'aide de la CEA est défini dans les tableaux annexés de la présente fiche.</p> <p>Le nombre moyen de projet sur notre territoire est d'une dizaine de logements par an. Les propriétaires sont accompagnés dans leur démarche par l'opérateur du Fonds Alsace Rénov', CITIVIA.</p> <p>La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach subventionne un portefeuille maximum de 10 dossiers sur la période 2023 en y affectant une enveloppe plafonnée à 10 000€.</p>
Partenaires	<p>CEA : Issu du plan de Rebond</p> <p>ANAH : Subvention</p> <p>CITIVIA : Opérateur de la CEA pour l'instruction des dossiers</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	2023 : 10 000 € CCVDS
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dans l'attente de la reconduite du fonds en 2024.
Calendrier	Pour le moment l'action est programmée pour 2023 mais pourrait être reprogrammée dans les prochaines années selon le programme reconduit par la CEA.
Lien autres programmes	Le plan de rebond de la CEA



et contrats territorialisés																																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements aidés par an.																																							
Conséquence sur la fonction de centralité	Les principaux logements anciens dégradés ainsi que les logements vacants se situent à Masevaux. Nécessité de diversifier l'offre en logement et d'accompagner les propriétaires occupants modestes et très modestes.																																							
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe 1 – Participation financières pour les projets des propriétaires occupants • Annexe 2 - Participation financières pour les projets des propriétaires bailleurs • Annexe 3 - Participation financières pour l'aide au syndicat des copropriétaires <p style="text-align: center;">ANNEXES 1</p> <p style="text-align: center;">PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES OU INTERCOMMUNALITE VOLONTAIRES DANS LE CADRE DU PIG PROPRIETAIRES OCCUPANTS</p> <p>L'intercommunalité s'engage à abonder les aides de l'ANAH pour les propriétaires occupants modestes et très modestes dans les conditions suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Type de projet</th> <th rowspan="2">Plafonds de travaux HT Plafond HT des travaux subventionnables par l'ANAH</th> <th colspan="2">Taux de subvention de l'Anah</th> <th rowspan="2">Taux de subvention de la CeA Ménages aux ressources modestes et très modestes</th> <th colspan="2">Taux de subvention de la Commune ou l'intercommunalité</th> </tr> <tr> <th>Ménages aux ressources très modestes</th> <th>Ménages aux ressources modestes</th> <th>Ménages aux ressources très modestes</th> <th>Ménages aux ressources modestes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne</td> <td>50 000 €</td> <td>50%</td> <td>50%</td> <td>16% Plafonné à 8000 €</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (vacant)</td> <td>50 000 €</td> <td>50%</td> <td>50%</td> <td>7% Plafonné à 3500 €</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat</td> <td>20 000 €</td> <td>50%</td> <td>50%</td> <td>16% Plafonné à 3200 €</td> <td>0 %</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>Travaux de lutte contre la précarité énergétique permettant l'octroi de la prime « Habiter Mieux »</td> <td>30 000 €</td> <td>50%</td> <td>35%</td> <td>7% plafonné à 2 000 €</td> <td>3,5 %* Plafonné à 1 000€</td> <td>3,5 %* Plafonné à 1 000€</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Limité à 10 logements par an.</p>	Type de projet	Plafonds de travaux HT Plafond HT des travaux subventionnables par l'ANAH	Taux de subvention de l'Anah		Taux de subvention de la CeA Ménages aux ressources modestes et très modestes	Taux de subvention de la Commune ou l'intercommunalité		Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne	50 000 €	50%	50%	16% Plafonné à 8000 €	0 %	0 %	Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (vacant)	50 000 €	50%	50%	7% Plafonné à 3500 €	0 %	0 %	Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 €	50%	50%	16% Plafonné à 3200 €	0 %	0 %	Travaux de lutte contre la précarité énergétique permettant l'octroi de la prime « Habiter Mieux »	30 000 €	50%	35%	7% plafonné à 2 000 €	3,5 %* Plafonné à 1 000€	3,5 %* Plafonné à 1 000€
Type de projet	Plafonds de travaux HT Plafond HT des travaux subventionnables par l'ANAH			Taux de subvention de l'Anah			Taux de subvention de la CeA Ménages aux ressources modestes et très modestes	Taux de subvention de la Commune ou l'intercommunalité																																
		Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes																																			
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne	50 000 €	50%	50%	16% Plafonné à 8000 €	0 %	0 %																																		
Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (vacant)	50 000 €	50%	50%	7% Plafonné à 3500 €	0 %	0 %																																		
Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 €	50%	50%	16% Plafonné à 3200 €	0 %	0 %																																		
Travaux de lutte contre la précarité énergétique permettant l'octroi de la prime « Habiter Mieux »	30 000 €	50%	35%	7% plafonné à 2 000 €	3,5 %* Plafonné à 1 000€	3,5 %* Plafonné à 1 000€																																		

ANNEXES 2

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES OU INTERCOMMUNALITE VOLONTAIRES DANS LE CADRE DU PIG PROPRIETAIRES BAILLEURS

L'intercommunalité s'engage à abonder les aides de l'Anah pour les propriétaires bailleurs dans les conditions suivantes :

Type de projet	Plafond HT des travaux subventionnables par l'Anah (dans la limite de 80m ² par logement)	Taux de subvention de l'Anah	Taux de subvention de la CeA*	Taux de subvention de la Commune ou Intercommunalité
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	1000 €/m ²	35%	10% (max. 8000€/logement)	0 %
Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	750 €/m ²	35%	10% (max. 6000€/logement)	0 %
Travaux pour réhabiliter un logement dégradé, suite à une procédure RSD* ou à un contrôle de décence	750 €/m ²	25%	10% (max. 6000€/logement)	0 %
Travaux de lutte contre la précarité énergétique des locataires	750 €/m ²	25%	10% (max. 6000€/logement)	0 %

*La Collectivité européenne d'Alsace complète ces aides par des primes forfaitaires dans les cas suivants :

- Une prime de 2000 € par logement en cas d'utilisation de matériaux biosourcés
- Une prime de 2000 € par logement en cas de mise en intermédiation locative de petits logements (surface habitable inférieure à 45m²)

ANNEXES 3

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES OU INTERCOMMUNALITE VOLONTAIRES DANS LE CADRE DU PIG AIDE AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

L'intercommunalité s'engage à abonder les aides de l'Anah pour les syndicats des copropriétaires dans les conditions suivantes :

Type de prestations	Plafond HT des travaux subventionnables par l'Anah	Taux de subvention de l'Anah	Taux de subvention de la CeA*	Taux de subvention de la CC
			Taux de subvention Primes	Taux de subvention Primes
Assistance à Maîtrise-d'Ouvrage	600 € par lot d'habitation	30 % (minimum 900 €)	/	/
Travaux de rénovation énergétique aide socle	15 000 € par lot d'habitation	25%	3 000 €/logement 50 000 € par copropriété, ou 70 000 € si la copropriété est inscrite en secteur Quartier Prioritaire de la Ville Dans la limite de 10% du montant HT	0%

* Une prime additionnelle de 500€/logements si atteinte de l'étiquette énergétique BBC (104 kWhEP) plafonné à 20 000 €/copropriété

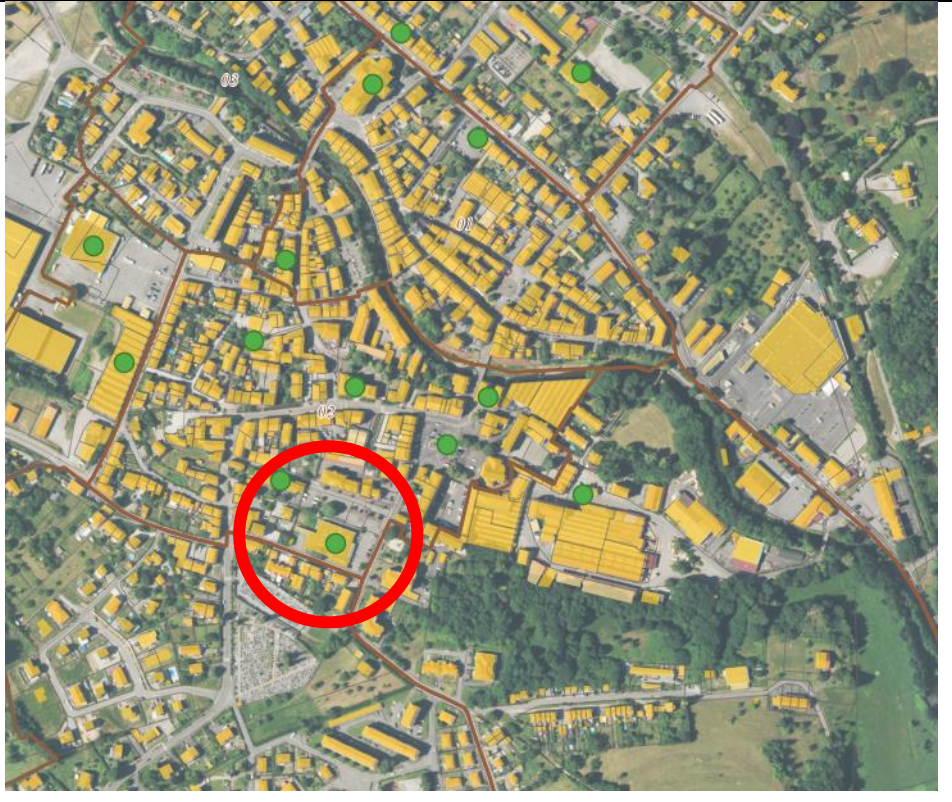
FICHE ACTION N° 02

RECONVERSION D'UNE FRICHE

Orientation stratégique	1. Encourager le réinvestissement des espaces vacants du centre-ville pour diversifier l'offre en logement et garantir le maintien de la population
Action nom	Reconversion de la friche commerciale de l'ancienne COOP
Action n°	02
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian (priorité 2)
Maître d'ouvrage	Privé
Description de l'action	<p>L'ancienne friche commerciale de la COOP est située au centre-ville de Masevaux à l'angle de la rue du Marché et de la rue du Chariot. Seule une partie du bâtiment est occupée pour l'activité du judo, la relocalisation de cette activité constitue la fiche action n°20.</p> <p>La reconversion du site est également en lien avec la fiche action n°38 en lien avec la relocalisation de l'ALSH de Masevaux qui n'est plus adaptée.</p> <p>Ce site est à l'heure actuelle envisagé d'être reconverti en logement collectif.</p>
Partenaires	Discussions en cours avec un investisseur privé.
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fonds friche ? A définir.
Calendrier	Horizon du mandat.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Démolition du bâtiment.</p> <p>Dépôt d'un permis de construire.</p> <p>Réalisation de l'opération.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire et pourra bénéficier des outils de l'ORT. Opération permettant la diversification en logement / création de stationnement.



Annexes



FICHE ACTION N° 03

RESORPTION DES LOGEMENTS VACANTS

Orientation stratégique	<u>1. Encourager le réinvestissement des espaces vacants du centre-ville pour diversifier l'offre en logement et garantir le maintien de la population</u>
Action nom	Définir une action pour résorber les logements vacants
Action n°	03
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	CCVDS
Description de l'action	<p>Historique de l'enjeu : étude du PLUi :</p> <p>Dans la vallée de la Doller, le taux de vacance moyen reste encore globalement raisonnable en 2009 (8,2%), bien qu'il soit le plus fort enregistré depuis 1982. La mise sur le marché d'un contingent élevé de logements neufs avant 2009 a sans aucun doute contribué à cette évolution : ainsi, entre 2002 et 2009, le rythme moyen de production de logements neufs a atteint 125 logements par an, à comparer à l'accueil de 126 habitants par an. Cette offre nouvelle a capté des primo accédants mais aussi une clientèle qui occupait le parc existant, ce qui a pu générer de la vacance. Celle-ci touche principalement le parc de logements anciens, 70% des logements vacants ayant été construits avant 1949.</p> <p>La vacance porte ainsi sur quelques 574 logements, ce qui est considérable en valeur brute. En considérant qu'un taux compris entre 3 et 4% est difficilement compressible, une partie seulement de ces logements vacants pourrait être remobilisée dans les communes où le taux dépasse les 4%, mais ce taux à Masevaux dépasse les 10% (Sources : PLUi). Sur un parc qui compte 7020 logements en 2009, la réduction d'un point de la vacance à l'échelle de la CCVDS représente la mise sur le marché résidentiel de 70 logements.</p> <p>Une prise de contact a été effectuée avec les services de l'Etat dans le cadre du lancement de Petites Villes de Demain afin de se coordonner sur les principaux enjeux de l'habitat sur notre territoire. Plusieurs éléments ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -rénovation du parc locatif social à l'aune des dispositions de décence énergétique introduite par la loi climat et résilience : <p>La loi climat et résilience récemment adopté par le parlement prévoit l'interdiction progressive de mise en location des passoires énergétiques.</p>



Il s'agit de protéger les locataires des factures d'énergie trop élevées et de la précarité énergétique qu'ils subissent tout en laissant le temps nécessaire aux propriétaires bailleurs de faire les travaux de rénovation nécessaires. Elle instaure le calendrier d'interdictions suivant :

- dès 2025 pour les pires passoires énergétiques (étiquettes G) ;
- en 2028 pour les étiquettes F ;
- 2034 pour les étiquettes E, qui ne sont cependant pas considérées comme « passoires énergétiques ».

Le parc locatif social présent sur le territoire de Masevaux-Niederbruck et plus largement l'intercommunalité ne présente pas de passoires énergétiques. Par contre, plus d'un logement sur deux (54%, 114 logements) présent sur Masevaux-Niederbruck est classé en E, et donc concerné par ces nouvelles dispositions. Ce taux est de 58% à l'échelle de l'EPCI. Il y a donc à enjeu de moyen terme à définir une stratégie de rénovation de ces logements avec le bailleur concerné Domial.

-identification du besoin en logement pour et d'une stratégie de revitalisation de l'habitat

Au regard des projets de développement et de revitalisation du territoire, notamment de reconquête de friches présentes sur le territoire de Masevaux-Niederbruck pour notamment en faire du logement, il apparaît un enjeu de disposer d'une connaissance fine du besoin en logement à moyen terme et plus largement d'une stratégie habitat afin d'articuler l'intervention sur le parc existant avec le développement de nouveaux logements.

-vacance dans le parc privé sur Masevaux-Niederbruck

La vacance concerne exclusivement le parc privé. Des 251 logements locatifs sociaux présents sur le territoire de l'EPCI, 8 sont vacants, tous sur Masevaux-Niederbruck (vacance de 3,8%).

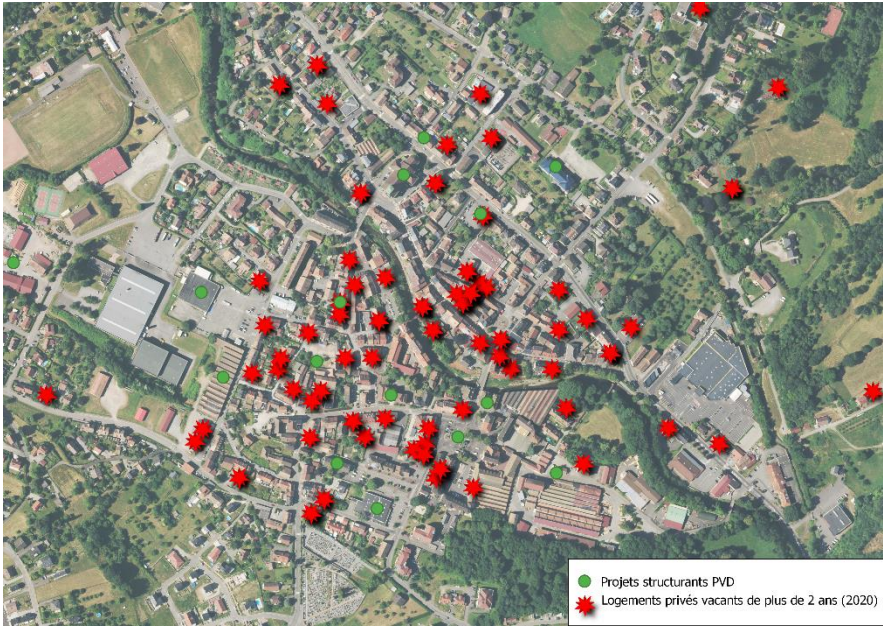
A contrario, la vacance dans le parc privé est de 15,4% sur Masevaux-Niederbruck selon les données LOVAC, nettement supérieur à la moyenne de l'EPCI (9,7%), du département (10%) ou de la France métropolitaine (9,2%).

La moitié environ (7,2%) des logements vacants de la ville centre l'est depuis plus de deux ans (5,2% sur l'EPCI, 3,9% dans le département, 3,4% en France métropolitaine).

-logement indigne

les indicateurs statistiques (parc privé potentiellement indigne - logements de mauvaise qualité occupés par des ménages à faibles ressources) ne conduisent pas à relever un enjeu de logement indigne sur le territoire de la ville centre (30 logements, taux de 2,0% à comparer au taux de l'intercommunalité 2,4% départemental 2,7%), à mettre notamment en regard d'un parc locatif privé important (plus de 40% des résidences principales de la ville centre).

	<p>- précarité énergétique lié au logement à l'échelle de l'EPCI et vieillissement de la population</p> <p>Environ 1 ménage sur 5 de l'EPCI est en situation de vulnérabilité énergétique sur le territoire (selon une étude réalisée par l'INSEE en lien avec la DREAL Grand Est).</p> <p>L'EPCI est également concerné par une problématique de vieillissement de sa population, avec en enjeu le maintien à domicile de ces ménages.</p> <p>Les prochaines étapes importantes à réaliser pour la Communauté de Communes sont donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Engager un dialogue avec notre bailleur social pour définir une stratégie de rénovation de ces logements – Disposer d'une connaissance fine du besoin en logement à moyen terme – Définir une stratégie habitat afin d'articuler l'intervention sur le parc existant avec le développement de nouveaux logements. Cette stratégie habitat contribuera au projet global de revitalisation du territoire. – Réaliser une analyse fine des raisons de la vacance pour en comprendre les raisons et définir les actions à engager. Cette analyse fine, qui comprend nécessairement une analyse terrain, pourra être réalisée en régie ou confiée à un prestataire.
Partenaires	<p>A définir</p> <p>Région Grand Est : à définir en fonction des outils mis en place</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>Trouver une action incitative ou coercitive.</p> <p>Soumettre aux partenaires.</p> <p>Eventuel passage en Bureau / Conseil Communautaire.</p> <p>Avenant à la convention cadre ORT après avis du COPIL.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Lien avec le PLUi : une partie des logements vacants à Masevaux a été décompté de l'objectif de production de logements pour retrouver un taux acceptable. Cette action a induit moins de terrains constructibles « octroyés » à Masevaux pour atteindre les objectifs de création de logement.</p> <p>En moyenne sur la CCVDS, nous avons un objectif de production de 1 232 logements sur 12 ans fixé par le SCoT (étendu à 18 ans au PLUi) et un objectif de réinvestissement de 167 logements vacants fixé par le PADD du présent PLUi.</p> <p>Utiliser et communiquer les outils de l'ORT (Denormandie / DIIF / VIR)</p>


Indicateurs de suivi et d'évaluation	Lien avec Zéro Logement Vacant et base de données LOVAC
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action peut à la fois s'inscrire dans le périmètre et dans le secteur d'intervention prioritaire. A voir selon l'action retenue.
Annexes	Carte de la base de données LOVAC :  <p>● Projets structurants PVD ★ Logements privés vacants de plus de 2 ans (2020)</p>

FICHE ACTION N° 04

DOMAINE DE L'ABBAYE / TANALS

Orientation stratégique	<u>1. Encourager le réinvestissement des espaces vacants du centre-ville pour diversifier l'offre en logement et garantir le maintien de la population</u>
Action nom	Requalification du Domaine de l'Abbaye / Tanals
Action n°	04
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible (Priorité 3)
Maître d'ouvrage	CCVDS
Description de l'action	<p>La convention ORT prévoit que dans les zones d'activités économiques situées dans les secteurs d'intervention délimités par la convention d'ORT, lorsque l'état de dégradation ou l'absence d'entretien par les propriétaires des locaux identifiés compromettent la réalisation d'une opération d'aménagement ou de restructuration de la zone d'activité, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, après avis de l'organe délibérant, peut mettre en demeure les propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains ou équipements concernés.</p> <p>Lorsque les propriétaires n'ont pas manifesté dans un délai de trois mois la volonté de se conformer à la mise en demeure ou lorsque les travaux de réhabilitation n'ont pas débuté dans un délai d'un an, une procédure d'expropriation peut être engagée, dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de l'État, de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou d'un établissement public d'aménagement.</p> <p>Le domaine de l'Abbaye comprend un enjeu prégnant concernant le maintien de l'activité pour les entreprises présentes car les poids lourds ne pourront plus à termes y accéder. Cette zone n'a pas vocation à inclure un potentiel développement économique puisque le pont permettant d'y accéder menace et les poids lourds font actuellement leur manœuvre sur le terrain des pompiers qui risque d'être clôturé.</p>
Partenaires	Prochaine étape / action à entreprendre : EPF, Ville, CCVDS ? A définir. Région Grand Est : à définir en fonction du projet
Dépenses	Les coûts seront définis selon le montage de l'opération (rachat des entreprises ou



prévisionnel/définitif	non, etc...)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir.
Calendrier	<p>Un courrier a dans un premier temps été envoyé aux entreprises présentes dans la zone pour les aider à se relocaliser dans la Zone d'Activité de Masevaux située à l'extrémité de la Ville.</p> <p>Une étude sera nécessaire pour étudier la reconversion du site (écoquartier, logement, service ? ...). La priorité est d'abord de relocaliser les entreprises présentes. Un chiffrage précis de l'opération sera également nécessaire pour évaluer les capacités de la Communauté de Communes à éventuellement racheter du bâti ou des terrains.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Départ des entreprises.</p> <p>Etat des lieux du site.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce site s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire.
Annexes	<p>Carte</p> 

FICHE ACTION N° 05

REUNION DE L'HABITAT

Orientation stratégique	<u>1. Encourager le réinvestissement des espaces vacants du centre-ville pour diversifier l'offre en logement et garantir le maintien de la population</u>
Action nom	Organiser une réunion d'information en partenariat avec les acteurs institutionnels liés à l'habitat
Action n°	05
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	CCVDS et Ville de Masevaux
Description de l'action	<p>Cette action permettrait de faciliter les démarches des usagers pour se loger, réaliser des travaux, acquérir, etc... en regroupant les acteurs spécialisés dans l'information et le conseil dans les domaines du logement, de l'habitat durable et de l'énergie.</p> <p>Nous pourrions organiser un regroupement des acteurs du service public et permettre un accompagnement personnalisé du propriétaire ou copropriétaire d'un logement pour tout projet de rénovation énergétique de son habitat.</p> <p>En effet, nombreux sont les habitants qui peinent à trouver les bons interlocuteurs et à remplir certains dossiers de demande d'aide.</p>
Partenaires	<p>Encore à définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CEA ▪ ADIL ▪ ANAH ▪ France Renov' ▪ CLIMAXION ▪ CAUE ▪ OKTAVE ▪ CITIVIA ▪ ...
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir.



Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir.
Calendrier	Organisation pour 2024 ? Trouver une salle, une date commune à tous les participants, et une communication accrue sur l'événement.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	S'inspirer des « Maisons de l'habitat ».
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Date programmée et évènement réalisé.
Conséquence sur la fonction de centralité	La manifestation doit avoir lieu à Masevaux, bourg-centre pour répondre au besoin de l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 6

FRICHE MENUISERIE SIMON

Orientation stratégique	2. Conforter l'ancrage économique local et encourager l'attractivité commerciale.
Action nom	Requalification de la friche Menuiserie Simon
Action n°	6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La dépollution et la reconversion des friches présentent des intérêts environnementaux et économiques locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en favorisant la "santé environnementale" par l'extraction de la pollution des sols et la revalorisation des verrues paysagères • en redynamisant et développant l'économie locale par la revalorisation foncière d'un territoire qui s'effectue grâce à la restauration des sites et des patrimoines industriels. <p>La reconversion de cette friche industrielle permettra d'accueillir une nouvelle activité qui viendra renforcer le centre-bourg. La suppression de cette « verrue paysagère » confortera le souhait de notre politique en faveur de la relance commerciale et d'harmoniser le paysage urbain.</p>
Partenaires	<p>L'Établissement Public Foncier d'Alsace a permis de concrétiser ce projet grâce au soutien apporté. L'achat du bien s'est opéré par l'EPF et un système de rétrocession s'est instauré.</p> <p>Nous souhaitons également mettre en avant le savoir-faire local pour la rénovation du bâtiment en travaillant avec des prestataires locaux.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Marché de travaux - Maître d'œuvre - Architecte - Bureau d'étude thermique - Bureau d'études sécurité et accessibilité - Rétrocession EPF - Bureau structure - Coordination CSPS



	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle technique - Raccordement réseau et assurance dommage - Terrasse 																																																																																																																								
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>La réhabilitation de la friche entraînera un coût d'environ 600 000€ TTC (ce qui correspond aux éléments ci-dessus). L'objectif est de faciliter la prise d'activité au porteur de projet car le montant octroyé par les banques ne leur permettait pas de réaliser l'achat du bien.</p> <p>En définitive, il est important de mettre en avant que l'opération soit « blanche » pour la collectivité. Un contrat de location-vente sera établi entre les parties, ce qui nous permettra d'avoir une prospection sur l'année de rétrocession du bien car la Communauté de communes n'a pas vocation à rester propriétaire.</p>																																																																																																																								
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement des travaux : 22/03/23 - Achèvement des travaux : 14/09/23 																																																																																																																								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/																																																																																																																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nous organisons des points d'étapes réguliers pour suivre l'avancée du chantier avec le porteur de projet et le maître d'œuvre.																																																																																																																								
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permettra de renforcer le centre-bourg car nous accueillerons une boulangerie/pâtisserie/chocolaterie dans ce bâtiment. Cette activité drainera du flux supplémentaire et répondra à une forte demande des habitants.																																																																																																																								
Annexes	<p>Montage financier actuel :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature</th> <th>Montant HT</th> <th>TVA</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>maîtrise d'œuvre</td> <td>30 634,83 €</td> <td>0,00 €</td> <td>30 634,83 €</td> </tr> <tr> <td>architecte (permis)</td> <td>1 300,00 €</td> <td>260,00 €</td> <td>1 560,00 €</td> </tr> <tr> <td>BE sécurité accessibilité</td> <td>700,00 €</td> <td>140,00 €</td> <td>840,00 €</td> </tr> <tr> <td>BE thermique</td> <td>250,00 €</td> <td>50,00 €</td> <td>300,00 €</td> </tr> <tr> <td>diagnostic performance énergétique</td> <td>133,33 €</td> <td>26,67 €</td> <td>160,00 €</td> </tr> <tr> <td>BE structure</td> <td>1 500,00 €</td> <td>300,00 €</td> <td>1 800,00 €</td> </tr> <tr> <td>BE structure -mission complémentaire</td> <td>1 200,00 €</td> <td>240,00 €</td> <td>1 440,00 €</td> </tr> <tr> <td>coordination SPS</td> <td>2 880,00 €</td> <td>576,00 €</td> <td>3 456,00 €</td> </tr> <tr> <td>contrôle technique construction</td> <td>4 450,00 €</td> <td>890,00 €</td> <td>5 340,00 €</td> </tr> <tr> <td>assurances (DO, TRC, RC MOA)</td> <td>10 000,00 €</td> <td>900,00 €</td> <td>10 900,00 €</td> </tr> <tr> <td>SOUS TOTAL</td> <td>53 048,16 €</td> <td>3 382,67 €</td> <td>56 430,83 €</td> </tr> <tr> <td>lot 1 - Désamiantage</td> <td>8 750,00 €</td> <td>1 750,00 €</td> <td>10 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 2 - Gros œuvre - Démolition</td> <td>57 000,00 €</td> <td>11 400,00 €</td> <td>68 400,00 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 3 - Charpente - Couverture - Zinguerie</td> <td>31 712,35 €</td> <td>6 342,47 €</td> <td>38 054,82 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 4 - Menuiserie extérieure</td> <td>20 287,00 €</td> <td>4 057,40 €</td> <td>24 344,40 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 5 - Plâtrerie - Isolation - Peinture</td> <td>78 900,00 €</td> <td>15 780,00 €</td> <td>94 680,00 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 6 - Electricité</td> <td>47 585,00 €</td> <td>9 517,00 €</td> <td>57 102,00 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 7 - Plomberie - Sanitaire</td> <td>25 000,00 €</td> <td>5 000,00 €</td> <td>30 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 8 - Chauffage - Climatisation - VMC</td> <td>18 900,00 €</td> <td>3 780,00 €</td> <td>22 680,00 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 9 - Chape</td> <td>10 526,00 €</td> <td>2 105,20 €</td> <td>12 631,20 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 10 - Ravalements extérieurs</td> <td>16 900,00 €</td> <td>3 380,00 €</td> <td>20 280,00 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 11 - Carrelage - Faïence</td> <td>30 372,40 €</td> <td>6 074,48 €</td> <td>36 446,88 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 12 - Menuiserie intérieure</td> <td>11 000,00 €</td> <td>2 200,00 €</td> <td>13 200,00 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 13 - Métallerie</td> <td>38 500,00 €</td> <td>7 700,00 €</td> <td>46 200,00 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 14 - Ascenseur et automatismes</td> <td>42 207,70 €</td> <td>8 441,54 €</td> <td>50 649,24 €</td> </tr> <tr> <td>terrasse (option non comptabilisée)</td> <td>24 166,67 €</td> <td>4 833,33 €</td> <td>29 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>SOUS TOTAL</td> <td>437 640,45 €</td> <td>87 528,09 €</td> <td>525 168,54 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL (sans option terrasse)</td> <td>490 688,61 €</td> <td>90 910,76 €</td> <td>581 599,37 €</td> </tr> <tr> <td>total avec option terrasse</td> <td>514 855,28 €</td> <td>95 744,09 €</td> <td>610 599,37 €</td> </tr> </tbody> </table>	Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC	maîtrise d'œuvre	30 634,83 €	0,00 €	30 634,83 €	architecte (permis)	1 300,00 €	260,00 €	1 560,00 €	BE sécurité accessibilité	700,00 €	140,00 €	840,00 €	BE thermique	250,00 €	50,00 €	300,00 €	diagnostic performance énergétique	133,33 €	26,67 €	160,00 €	BE structure	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €	BE structure -mission complémentaire	1 200,00 €	240,00 €	1 440,00 €	coordination SPS	2 880,00 €	576,00 €	3 456,00 €	contrôle technique construction	4 450,00 €	890,00 €	5 340,00 €	assurances (DO, TRC, RC MOA)	10 000,00 €	900,00 €	10 900,00 €	SOUS TOTAL	53 048,16 €	3 382,67 €	56 430,83 €	lot 1 - Désamiantage	8 750,00 €	1 750,00 €	10 500,00 €	Lot 2 - Gros œuvre - Démolition	57 000,00 €	11 400,00 €	68 400,00 €	Lot 3 - Charpente - Couverture - Zinguerie	31 712,35 €	6 342,47 €	38 054,82 €	Lot 4 - Menuiserie extérieure	20 287,00 €	4 057,40 €	24 344,40 €	Lot 5 - Plâtrerie - Isolation - Peinture	78 900,00 €	15 780,00 €	94 680,00 €	Lot 6 - Electricité	47 585,00 €	9 517,00 €	57 102,00 €	Lot 7 - Plomberie - Sanitaire	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	Lot 8 - Chauffage - Climatisation - VMC	18 900,00 €	3 780,00 €	22 680,00 €	Lot 9 - Chape	10 526,00 €	2 105,20 €	12 631,20 €	Lot 10 - Ravalements extérieurs	16 900,00 €	3 380,00 €	20 280,00 €	Lot 11 - Carrelage - Faïence	30 372,40 €	6 074,48 €	36 446,88 €	Lot 12 - Menuiserie intérieure	11 000,00 €	2 200,00 €	13 200,00 €	Lot 13 - Métallerie	38 500,00 €	7 700,00 €	46 200,00 €	Lot 14 - Ascenseur et automatismes	42 207,70 €	8 441,54 €	50 649,24 €	terrasse (option non comptabilisée)	24 166,67 €	4 833,33 €	29 000,00 €	SOUS TOTAL	437 640,45 €	87 528,09 €	525 168,54 €	TOTAL (sans option terrasse)	490 688,61 €	90 910,76 €	581 599,37 €	total avec option terrasse	514 855,28 €	95 744,09 €	610 599,37 €
Nature	Montant HT	TVA	Montant TTC																																																																																																																						
maîtrise d'œuvre	30 634,83 €	0,00 €	30 634,83 €																																																																																																																						
architecte (permis)	1 300,00 €	260,00 €	1 560,00 €																																																																																																																						
BE sécurité accessibilité	700,00 €	140,00 €	840,00 €																																																																																																																						
BE thermique	250,00 €	50,00 €	300,00 €																																																																																																																						
diagnostic performance énergétique	133,33 €	26,67 €	160,00 €																																																																																																																						
BE structure	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €																																																																																																																						
BE structure -mission complémentaire	1 200,00 €	240,00 €	1 440,00 €																																																																																																																						
coordination SPS	2 880,00 €	576,00 €	3 456,00 €																																																																																																																						
contrôle technique construction	4 450,00 €	890,00 €	5 340,00 €																																																																																																																						
assurances (DO, TRC, RC MOA)	10 000,00 €	900,00 €	10 900,00 €																																																																																																																						
SOUS TOTAL	53 048,16 €	3 382,67 €	56 430,83 €																																																																																																																						
lot 1 - Désamiantage	8 750,00 €	1 750,00 €	10 500,00 €																																																																																																																						
Lot 2 - Gros œuvre - Démolition	57 000,00 €	11 400,00 €	68 400,00 €																																																																																																																						
Lot 3 - Charpente - Couverture - Zinguerie	31 712,35 €	6 342,47 €	38 054,82 €																																																																																																																						
Lot 4 - Menuiserie extérieure	20 287,00 €	4 057,40 €	24 344,40 €																																																																																																																						
Lot 5 - Plâtrerie - Isolation - Peinture	78 900,00 €	15 780,00 €	94 680,00 €																																																																																																																						
Lot 6 - Electricité	47 585,00 €	9 517,00 €	57 102,00 €																																																																																																																						
Lot 7 - Plomberie - Sanitaire	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €																																																																																																																						
Lot 8 - Chauffage - Climatisation - VMC	18 900,00 €	3 780,00 €	22 680,00 €																																																																																																																						
Lot 9 - Chape	10 526,00 €	2 105,20 €	12 631,20 €																																																																																																																						
Lot 10 - Ravalements extérieurs	16 900,00 €	3 380,00 €	20 280,00 €																																																																																																																						
Lot 11 - Carrelage - Faïence	30 372,40 €	6 074,48 €	36 446,88 €																																																																																																																						
Lot 12 - Menuiserie intérieure	11 000,00 €	2 200,00 €	13 200,00 €																																																																																																																						
Lot 13 - Métallerie	38 500,00 €	7 700,00 €	46 200,00 €																																																																																																																						
Lot 14 - Ascenseur et automatismes	42 207,70 €	8 441,54 €	50 649,24 €																																																																																																																						
terrasse (option non comptabilisée)	24 166,67 €	4 833,33 €	29 000,00 €																																																																																																																						
SOUS TOTAL	437 640,45 €	87 528,09 €	525 168,54 €																																																																																																																						
TOTAL (sans option terrasse)	490 688,61 €	90 910,76 €	581 599,37 €																																																																																																																						
total avec option terrasse	514 855,28 €	95 744,09 €	610 599,37 €																																																																																																																						

FICHE ACTION N° 07

AIDE A LA LOCATION COMMERCIALE

Orientation stratégique	<u>2. Conforter l'ancrage économique local et encourager l'attractivité commerciale.</u>
Action nom	Règlement d'attribution d'un aide à la location de locaux commerciaux dans la Vallée de la Doller et du Soultzbach.
Action n°	7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la politique en faveur de la relance commerciale de la Vallée de la Doller, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a instauré, le développement du commerce de proximité et la possibilité d'octroyer une aide au paiement des loyers commerciaux à des porteurs de projets de commerces et repreneurs de commerces, souhaitant s'installer. Cette aide prend la forme d'un soutien financier correspondant à un pourcentage du montant du loyer d'un local commercial pendant 6 mois, renouvelable 1 fois. Cette politique permet de prendre en charge 50% du loyer commercial plafonné à 350€ HT/mois et qui s'accompagne d'un kit de communication pour le lancement de l'activité (flyers, stop trottoir ou carte de visite) à hauteur de 450€ TTC.</p> <p>L'action étant engagée depuis le mois d'octobre 2022 sur l'ensemble de la CCVDS, elle compte aujourd'hui 6 bénéficiaires à travers notre territoire.</p>
Partenaires	<p>De part cette action, il nous semble primordial de travailler en lien avec les différentes mairies de la vallée afin que cette subvention puisse présenter un véritable rayonnement intercommunal.</p> <p>De plus, nous avons transmis l'information à différents organismes comme la CeA, le Pays Thur Doller, la Région Grand-Est ou encore L'association des Commerçants et Artisans de la Vallée de la Doller.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Les coûts de cette action correspondent à la prise en charge du loyer commercial ainsi qu'à la mise à disposition d'un kit de communication créée selon le besoin du porteur de projet et en partenariat avec une entreprise locale. Les dépenses de cette action sont principalement



	<p>dites de fonctionnement. Pour les apports non financiers (le manager de commerce est en charge de constituer les dossiers de demande, de présenter les locaux adéquats à la prise d'activité et d'ajuster les mensualités).</p> <p>Cette action a pour objectif de faciliter l'installation des nouveaux commerçants et non pas d'en tirer des bénéficiaires bien que cette politique permette au territoire d'assurer une dynamique et une attractivité pour les habitants et/ou touristes.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Depuis octobre 2022, le budget alloué à cette action s'élève à 6 653.40€ HT pour la prise en charge de 50% des loyers commerciaux et de 1 800€ HT pour la fourniture des kits de communication.</p> <p>Nous souhaitons reconduire cette action pendant la durée du programme afin de soutenir et de faciliter les dynamiques de transition. Cette action permet à la collectivité de s'engager auprès des acteurs locaux et d'améliorer le quotidien des habitants.</p>
Calendrier	<p>Les différentes étapes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information avec la Commission Economie - Rédaction du règlement d'attribution et du dossier de candidature - Présentation du dossier au conseil communautaire - Validation par la sous-préfecture - Rencontre avec les différents porteurs de projet - Présentation des dossiers en commission Economie et Bureau - Signature du règlement d'attribution par la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Sultzbach et le nouveau commerçant - Mise en place de l'attribution de l'aide mensuelle
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>La Communauté de Communes versera une aide sur 6 mois, renouvelable une fois. Le demandeur pourra bénéficier de la prise en charge des 6 mois supplémentaires s'il s'engage à répondre aux différents critères de renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhérer à l'Association des Commerçants et Artisans de Masevaux et de la Doller, afin de renforcer et dynamiser l'activité commerciale de notre territoire • Intégrer des moyens de communication numériques pour accroître la notoriété de l'entreprise. Ces outils doivent permettre d'avoir « un site vitrine » car il présente votre activité, vos produits et vos services, assure une présence sur le net et permet de trouver de nouveaux clients/prospects.

	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux manifestations organisées par l'Association des Commerçants et Artisans de Masevaux et de la Doller ainsi que par la Commune référente en adaptant les horaires d'ouverture pour assurer une offre commerciale en adéquation avec les manifestations. <p>Le renouvellement de l'aide aux loyers pour 6 mois sera octroyer par la Commission Economie.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce dispositif doit contribuer à préserver le commerce de proximité et encourager l'implantation de nouveaux commerces en centre-bourg mais également à travers le rayonnement de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. Il permet de préserver la diversité de l'offre dans les différentes communes et d'inciter les commerçants et artisans porteurs de projets à s'installer dans le périmètre défini par le règlement.
Annexes	<p>Se trouve sur le site internet de la CCVDS :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le règlement d'attribution de l'aide à la location des locaux commerciaux. -Le dossier de candidature présentés à chaque porteur de projet. <p>https://www.cc-vallee-doller.fr/aides/</p>

FICHE ACTION N° 08

ILOT DU BALLI

Orientation stratégique	<u>2. Conforter l'ancrage économique local et encourager l'attractivité commerciale.</u>
Action nom	Requalification de l'Ilot du Bailli
Action n°	08
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Ville de Masevaux-Niederbruck
Description de l'action	<p>Nous souhaitons à travers cette requalification, donner une seconde vie à ce bâtiment faisant partie du patrimoine historique de la Ville de Masevaux-Niederbruck.</p> <p>Il nous semble important que ce lieu puisse accueillir à nouveau du public et pour se faire, nous avons rencontré un porteur de projet qui souhaite entreprendre une activité de restauration.</p> <p>Il s'agira, dans un premier temps, de mener une étude de faisabilité dans ce bâtiment et d'accompagner dans un second temps l'installation d'un porteur de projet.</p>
Partenaires	Région Grand Est : Etude Région via les crédits délégués de la Banque des Territoire + Climaxion pour les investissements
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Le secteur de la restauration a émis un fort phénomène de désertification sur l'ensemble de la vallée de la Doller et du Soultzbach et notamment auprès du centre-bourg. Cette nouvelle activité permettre de répondre à une forte



demande de la population qui souhaite se restaurer tant bien les midis qu'en fin de journée. Celle-ci permettra également de répondre à notre stratégie de développement touristiques en offrant à nos visiteurs, la possibilité de retrouver une multitude de services et d'offres commerciales à proximité de leur hébergement.

Annexes



FICHE ACTION N° 09

CONVENTION TRIPARTITE

Orientation stratégique	<u>2. Conforter l'ancrage économique local et encourager l'attractivité commerciale.</u>
Action nom	Convention tripartite
Action n°	
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La présente convention partenariale vise à établir, entre les parties, des relations privilégiées fondées sur la confiance et des collaborations concrètes afin de renforcer le dynamisme du commerce de proximité de la vallée de la Doller.</p> <p>La ville de Masevaux-Niederbruck ainsi que la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, s'engagent à soutenir financièrement, d'une manière conjointe, « l'association des commerçants et artisans de Masevaux et de la vallée de la Doller ».</p>
Partenaires	De part cette action, il nous semble primordial de marquer notre engagement auprès de l'Association des commerçants et Artisans de la Vallée de la Doller. Etant une entité fédératrice et dynamique, la Mairie de Masevaux-Niederbruck et la Communauté de Communes souhaitent soutenir l'association dans ces différentes prises d'initiative.
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Cette contribution financière se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach : 3 000 € par an • La commune de Masevaux-Niederbruck : 3 000€ par an
Plan de financement prévisionnel /	La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à savoir : 2022, 2023, 2024 soit une aide totale de la Communauté de communes de 9 000€.



définitif	
Calendrier	<p>Les différentes étapes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information avec la Commission Economie - Rédaction de la convention - Présentation du dossier au conseil communautaire - Signature de la convention entre la Communauté de communes, la Mairie de Masevaux-Niederbruck et l'Association des commerçants - Mise en place de l'attribution de l'aide annuelle
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Les conditions de renouvellement de la subvention sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux manifestations organisées par la ville de Masevaux-Niederbruck - Animer la commune par une manifestation saisonnière commerciale ou festive - Associer et informer la commune des actions engagées - Développer par la promotion du commerce local, la notoriété de la commune - Inciter les nouveaux commerçants et ceux déjà implantés à adhérer à l'association - Fédérer le réseau des commerçants, représentatif du tissu économique local - Présenter des avantages afin de fidéliser la clientèle et favoriser la consommation locale <p>La validation des objectifs mentionnés à l'Article 2.1 de cette convention (annexée à la présente fiche) sera déterminante sur la projection d'un soutien financier de l'année suivante.</p> <p>En sus, les contributions financières de la Ville de Masevaux-Niederbruck et de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) ne sont applicables que sous réserve du vote annuel des crédits de paiements par leurs organes délibérants.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité car L'association de commerçants a pour objectif de mettre en place une stratégie commune, profitable à tous ses membres, permettant de renforcer l'activité commerciale dans une zone géographique donnée.</p> <p>Elle n'a pas vocation à accroître le chiffre d'affaires individuel de ses adhérents ni à défendre leurs intérêts personnels. Elle intervient ainsi principalement à deux niveaux :</p> <p>Elle génère du trafic et fidélise la clientèle grâce à la création d'outils marketing et la mise en place d'opérations de communication.</p>

Annexes

Convention tripartite :



Convention tripartite

Objet :

Partenariat avec la Ville de Masevaux-Niederbruck,

La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Et

L'Association des Commerçants et Artisans de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

ENTRE

D'une part :

- La Ville de MASEVAUX-NIEDERBRUCK, 5 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 68290 Masevaux-Niederbruck, représentée par son Maire, Monsieur Maxime BELTZUNG.

D'autre part :

- La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, 9 Place des Alliés 68290 Masevaux-Niederbruck, représentée par son Président, Monsieur Christophe BELTZUNG.

Ainsi que :

- L'association des commerçants et artisans de Masevaux et de la vallée de la Doller, 27 Rue Maréchal Foch 68290 Masevaux-Niederbruck, représentée par sa Présidente, Madame Aurore PRAX.

Il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention partenariale vise à établir, entre les parties, des relations privilégiées fondées sur la confiance et des collaborations concrètes afin de renforcer le dynamisme du commerce de proximité de la vallée de la Doller.

Article 2 : Engagements réciproques

Les parties s'engagent chacune en ce qui les concerne à :

2.1) « L'association des commerçants et artisans de Masevaux et de la vallée de la Doller »

- Participer aux manifestations organisées par la ville de Masevaux-Niederbruck
- Animer la commune par une manifestation saisonnière commerciale ou festive
- Associer et informer la commune des actions engagées
- Développer par la promotion du commerce local, la notoriété de la commune
- Inciter les nouveaux commerçants et ceux déjà implantés à adhérer à l'association
- Fédérer le réseau des commerçants, représentatif du tissu économique local
- Présenter des avantages afin de fidéliser la clientèle et favoriser la consommation locale

2.2) « La Ville de Masevaux-Niederbruck »

- Faire connaître les animations organisées par « l'association des commerçants et artisans de Masevaux et de la vallée de la Doller » au moyen de ses différents supports de communication
- Apporter un soutien logistique à « l'association des commerçants et artisans de Masevaux et Vallée de la Doller »

- Faire diligence aux demandes d'autorisations administratives présentées par « l'association des commerçants et artisans de Masevaux et de la vallée de la Doller »
- Soutenir financièrement « l'association des commerçants et artisans de Masevaux et de la vallée de la Doller »

2.3) « La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach »

- Faire connaître les animations organisées par « l'association des commerçants et artisans de Masevaux et de la vallée Doller » au moyen de ses différents supports de communication
- Soutenir financièrement « l'association des commerçants et artisans de Masevaux et de la vallée de la Doller »
- La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, se laissera la possibilité d'adapter les horaires de l'Office de Tourisme en fonction du besoin

Article 3 : Engagement financier

- La ville de Masevaux-Niederbruck ainsi que la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, s'engagent à soutenir financièrement, d'une manière conjointe, « l'association des commerçants et artisans de Masevaux et de la vallée de la Doller ».

Cette contribution financière se compose de :

- **La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach :**

3 000 € par an

- **La commune de Masevaux-Niederbruck :**

3 000€ par an

Article 4 : Condition de détermination de la contribution financière

La validation des objectifs mentionnés à l'Article 2.1 sera déterminante sur la projection d'un soutien financier de l'année suivante.

En sus, les contributions financières de la Ville de Masevaux-Niederbruck et de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) ne sont applicables que sous réserve du vote annuel des crédits de paiements par leurs organes délibérants.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à savoir : 2022, 2023, 2024.

Article 6 : Modification

Toute modification de la convention devra faire l'objet d'un avenant.

Article 7 : Assurance

« L'association des commerçants et artisans de Masevaux et de la vallée de la Doller », souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la ville de Masevaux-Niederbruck et celle de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach puissent être en cause.

Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

Article 8 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 9 : Litige

Tout litige éventuel né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention, donnera lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties

A défaut de règlement amiable, le partenariat se trouvera frappé de caducité.

Article 10 : Exemplaires du contrat

La présente convention a été établie en trois exemplaires. Chaque partie étant destinataire d'un exemplaire.

Fait à Masevaux-Niederbruck, le 11/05/2022

Pour l'Association des
commerçants et artisans de
Masevaux et de la vallée de
la Doller



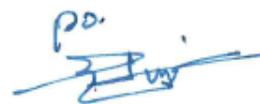
Aurore PRAX, Présidente

Pour la Ville de
Masevaux-Niederbruck



Maxime BELTZUNG, Maire

Pour la Communauté
de Communes de la
Vallée de la Doller et
du Soultzbach



Christophe BELTZUNG, Président

FICHE ACTION N° 10

FORUM DE L'EMPLOI

Orientation stratégique	2. Conforter l'ancrage économique local et encourager l'attractivité commerciale
Action nom	Forum de l'emploi
Action n°	
Statut	Réalisé et à reproduire
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach Ville de Masevaux-Niederbruck
Description de l'action	<p>La Ville de Masevaux-Niederbruck et la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach souhaitent organiser un Forum de l'orientation et de l'emploi pour tous afin de permettre aux entreprises qui recrutent de présenter leur métier et les postes à pourvoir. De nombreux secteurs économiques connaissent aujourd'hui des tensions de plus en plus fortes en matière de recrutement. Cette problématique représente une difficulté grandissante qui impacte fortement l'économie de notre pays tout entier.</p> <p>Le forum, dont l'entrée est gratuite, permet aux demandeurs d'emploi d'être en contact direct avec les recruteurs, et de profiter des dispositifs mis en place avant de rencontrer les entreprises. Ils ont la possibilité de bénéficier d'un accueil personnalisé par des professionnels de l'accompagnement à l'emploi.</p> <p>La première opération s'est déroulée le 14/04/23 et a réuni plus de 750 visiteurs et 54 exposants.</p>
Partenaires	<p>Pour ce faire, une collaboration sera établie entre les services de la Ville de Masevaux-Niederbruck, de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, du Pôle Emploi de Thann, de la Mission Locale Thur Doller ainsi que ceux du CAP Emploi.</p> <p>Les entreprises locales seront également sollicitées.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Communication (flyers, courriers, affiches, goodies, banderoles...) - Déjeuner
Plan de financement prévisionnel /	A définir



définitif	Région Grand Est : dispositif de Soutien aux actions de promotion des métiers
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Contacter les organismes de formations et entreprises des zones d'activités - Préparer la réunion de lancement - Intervention dans les lycées (présentation du forum, CV, lettre de motivation à rédiger pour les étudiants) - Lancement de la communication - Recenser le besoin des entreprises et des organismes de formation (tables, chaises, branchements...) - Répartition des tâches auprès des différents partenaires - Organisation du forum
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un google drive - Réunion mensuelle - Grille d'évaluation du forum - Nombre de participant
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce Forum vise à favoriser des prises de contacts libres entre demandeurs d'emploi, entreprises et organismes de formation. Il a notamment pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi ; • Favoriser un échange direct et libre entre public et employeurs sur la vision du métier, les attentes respectives, les profils et compétences recherchées ; • Donner une information complète et globale sur les secteurs d'activités, les types de postes, les voies de formation et de reconversion et les aides à l'emploi ; • Valoriser les entreprises implantées sur le territoire.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 11

COMMUNICATION

Orientation stratégique	2. Conforter l'ancrage économique local et encourager l'attractivité commerciale.
Action nom	Développement d'une stratégie de communication
Action n°	11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>L'idée principale reste de transmettre une information, ce support écrit lu par une tranche importante de la population offre une réelle opportunité de promouvoir l'image et les actions de la collectivité.</p> <p>C'est un véritable lien physique qui permet de créer une proximité avec la population, une relation durable entre la collectivité et celle-ci, tout en développant un réel sentiment d'appartenance au territoire.</p> <p>Cette action permettra à la communauté de communes de mettre en avant l'actualité économique et commerciale du territoire.</p>
Partenaires	La publication régulière et la périodicité d'un magazine territorial est un gage de crédibilité pour le suivi de l'information auprès des habitants d'un territoire, mais également auprès d'investisseurs potentiels. Nous souhaitons à travers cette action, mettre en avant le savoir-faire local (création de contenu et impression par une entreprise locale) et d'intégrer à la rédaction du magazine, les différentes communes concernées.
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Budget Communication de la Communauté de communes.
Calendrier	<p>Les différentes étapes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information avec la Commission Economie et Communication - Présentation du dossier au conseil communautaire - Contacter les mairies



	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les nouvelles activités sur le territoire - Rédaction du magazine - Impression - Distribution postale
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>A la suite d'un évènement local (Mon Centre-Bourg A un Incroyable Commerce) présenté le 3&4 juin 2022 à Masevaux-Niederbruck, nous nous sommes aperçus que la population était dans l'attente de découvrir les nouveaux commerces ou encore actions commerciales. Il nous semble aujourd'hui primordial que les habitants puissent bénéficier d'une diffusion de l'information non seulement par les réseaux sociaux et bulletins municipaux mais également à l'échelle intercommunale.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Un retour sera demandé à l'entreprise de distribution afin d'effectuer des statistiques sur le nombre de boites aux lettres ayant été destinataire du magazine.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Mairies et collectivités se retrouvent, elles aussi, de plus en plus confrontées au besoin de capter l'attention des citoyens et de les emmener vers de nouvelles formes d'action et d'engagement. Les acteurs territoriaux comprennent que le numérique est aujourd'hui crucial pour communiquer avec les citoyens et pour les impliquer davantage dans la vie et les décisions des territoires.</p> <p>La question que se posent beaucoup d'élus et d'acteurs territoriaux aujourd'hui est donc : comment communiquer avec le citoyen pour l'amener à s'engager dans la vie de sa commune ?</p>
Annexes	/

FICHE ACTION N° 12

ATELIERS DIGITAUX

Orientation stratégique	2. Conforter l'ancrage économique local et encourager l'attractivité commerciale
Action nom	Création d'ateliers digitaux
Action n°	12
Statut	A réaliser
Niveau de priorité	Moyen (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Aujourd'hui nous savons que l'aspect technologique devient important pour le développement de nos commerces.</p> <p>A travers cette fiche action, nous souhaitons accompagner les commerçants à l'échelle intercommunale pour faciliter l'intégration du digital (cela peut se traduire par une approche des réseaux sociaux ou encore par la création de contenu).</p> <p>Avec une communication ciblée, il est possible accroître la notoriété de son magasin, de développer son image, de promouvoir ses produits et de les différencier par rapport aux concurrents. Alliée aux techniques marketing, elle permet d'attirer de nouveaux clients et de fidéliser la clientèle existante.</p>
Partenaires	<p>Les ateliers digitaux seront déployés en interne, ils seront organisés par la chargée de mission communication et la manager de commerces.</p> <p>Nous souhaitons également nous rapprocher de la CCI qui sera en mesure de nous accompagner à travers le développement de ce nouveau dispositif.</p> <p>Région Grand Est : à travers le partenariat avec la CCI</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un axe de communication - Diffuser l'information - Préparer les différents supports de présentation - Elaboration d'un planning pour les « cours »
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A définir



Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Taux de fréquentation - Ecart entre invités-présents
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette fiche action permettra de renforcer la politique en faveur de la relance commerciale que nous entreprenons depuis 2022. Cette action permettra également de répondre à un besoin des commerçants et surtout de leur apporter un accompagnement personnalisé et qualitatif.</p> <p>Chacune de nos actions a pour but d'améliorer la visibilité de nos commerces et d'apporter une dynamique bénéfique à tous. C'est en apportant un critère de redynamisation au commerce local que notre bourg-centre sera de plus en plus attractif !</p> <p>A travers cette action, nous souhaitons donc :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Elaborer une stratégie de communication sur son commerce 2) Structurer le plan de communication sur son commerce 3) Développer une communication saisonnière
Annexes	/

FICHE ACTION N° 13

RECONVERSION DE FRICHES – POLE MEDICAL

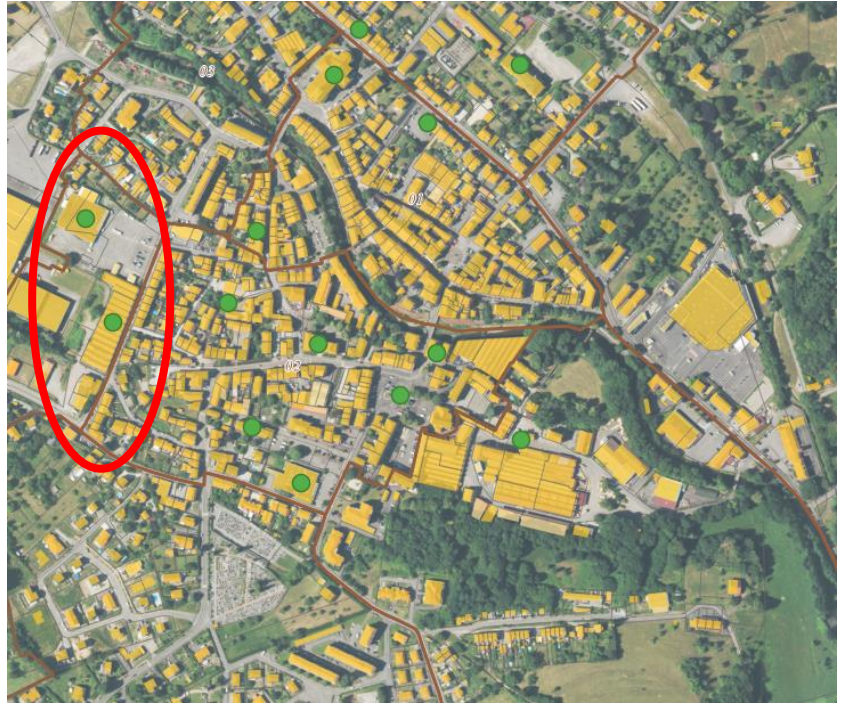
Orientation stratégique	<u>3. Favoriser l'aménagement et l'émergence d'espaces et des services publics d'intérêt communautaire tout en valorisant le patrimoine local historique</u>
Action nom	Poursuivre l'accompagne de la réhabilitation de la friche Isidore André et du Super U en un pôle médical, commercial et en logements.
Action n°	13
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Investisseurs privés
Description de l'action	<p>Le territoire de la Communauté de Communes connaît une fragilité de son tissu médical en raison de l'éloignement des centres urbains qui concentrent ces services. La question du renouvellement des praticiens est également un enjeu d'avenir, 75% des médecins généralistes du territoire ayant plus de 60 ans. Masevaux-Niederbruck a un rôle primordial dans ce développement car c'est elle qui concentre ces services à l'échelle de l'intercommunalité.</p> <p>Afin de prévenir et anticiper cette désertification médicale, la Ville et la CCVDS se sont rapprochés des investisseurs fortement intéressés pour coconstruire un projet de territoire avec les services en lien avec un projet de santé. Le site du projet est très important car il permettra la reconversion de 2 friches au centre-ville de Masevaux-Niederbruck.</p> <p>Pour ce faire, nous avons conjointement réunis nos professionnels de santé locaux, pour leur faire connaître ce projet et ainsi savoir s'ils sont intéressés pour rejoindre un pôle médical lors d'une première réunion le 19/05/22.</p> <p>Nous avons travaillé étroitement avec les porteurs de projets sur le montage de l'opération, et nous les avons mis en relation avec la Banque des Territoires. Ceci a permis de montrer des premiers visuels lors d'une deuxième réunion avec les professionnels de santé le 22/06/22. Ces avancements ont été présentés aux professionnels de santé locaux le 07/11/22 lors d'une 3^{ème} réunion.</p>



	<p>La CCVDS recherche de potentielles subventions pour ces investisseurs en raison du projet qualitatif qu'ils ont engagé (dépollution de l'ancienne station essence, préservation du patrimoine industriel...).</p> <p>Le projet permet également une nouvelle offre sur le marché de logements de centre-ville.</p>
Partenaires	<p>Mise en relation avec la Banque des Territoires, l'ARS, la CEA.</p> <p>Région Grand Est : selon projet santé</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	<p>Premier PC accordé en date du 08/11/2022.</p> <p>Dans l'attente des prochains.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Permis a été déposé pour la friche Isidor André ▪ Dépôt d'un PC pour la friche Super U ▪ Dépôt d'un PC pour le commerce ▪ DACT ▪ Implantation des professionnels de santé
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire.</p> <p>Ce service doit se situer dans le centre-bourg.</p>

Annexes

Localisation :



Images avant-projet :



FICHE ACTION N° 14

REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES ALLIÉS

Orientation stratégique	<u>3. Favoriser l'aménagement et l'émergence d'espaces et des services publics d'intérêt communautaire tout en valorisant le patrimoine local historique</u>
Action nom	Réaménagement urbain de la Place des Alliés
Action n°	14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Ville de Masevaux-Niederbruck
Description de l'action	<p>La commune de Masevaux-Niederbruck est engagée dans une politique volontariste de "rendre la ville agréable à vivre ensemble" pour ses habitants et usagers.</p> <p>De nombreuses opérations témoignent de cet objectif : investissements importants dans les équipements publics, soutien dynamique des associations et des commerces, villes et villages fleuris "4 fleurs", protection de la biodiversité sur le ban communal avec démarche "zéro pesticide", désimperméabilisation des cours d'école, etc...</p> <p>La Ville de Masevaux-Niederbruck souhaite être accompagnée pour poursuivre de manière cohérente sa réflexion d'ensemble sur des réaménagements urbains et d'en maîtriser leurs phasages.</p> <p>Les points de mise en valeur de cette place emblématique sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En référence à l'usage actuel : <ul style="list-style-type: none"> - L'usage de la place comme parking, souvent exclusif d'autres usages possibles, et aire importante de chaleur, - La mixité d'usage des espaces contigus à la Place (Zone d'activités de l'Abbaye, ...) et de leurs accès à maintenir, 2. Les souhaits d'un futur aménagement : <ul style="list-style-type: none"> - La volonté de pérenniser la fonction première de la Place en tant que cœur historique mais aussi cadre de longue date des foires et marchés, en particulier de son marché hebdomadaire du mercredi, - La nécessaire mise en valeur du patrimoine historique encadrant la Place : chœur de l'ancienne église abbatiale actuellement siège de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, ensemble urbain de la cour du chapitre, fontaine de 1763, les portes d'entrée n°14,16,22, inscrites MH, et à proximité immédiate de la Place : Hôtel de Ville du XVIII^e classé MH, anciens bains municipaux de 1925 et actuel siège de la Maison du Patrimoine, etc... - La proximité immédiate de la Doller et de ses berges à revaloriser,



	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté de requalifier les espaces de manière vertueuse (arbres existants à préserver, souhait d'un éclairage de mise en valeur mais sobre, rapport qualité/coût des sols, végétalisation et perméabilisation des sols, ...) - De l'existence d'un canal souterrain, - ...
Partenaires	<p>DRAC ?</p> <p>Région Grand Est :</p> <p>Etude : Région via les crédits délégués de la Banque des Territoires</p> <p>Travaux : Soutien aux Centralités rurales et urbaines et/ou dispositif « Changement climatique et impacts sur les ressources en eau et les milieux naturels »</p> <p>Travaux : FESI : FEADER : mesure services de base en milieu rural en fonction de l'éligibilité du projet</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	10 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	<p>Lancement de la recherche d'AMO réalisée.</p> <p>Cahier des charges de l'étude rédigé.</p> <p>Démarrage prévisionnel : avril 2023</p> <p>Fin de mission : juillet 2023</p> <p>- <u>Phase A</u> : de vérifier la faisabilité urbanistique, paysagère et technique de réaménagement de la Place des Alliés à travers des propositions schématiques et ce, en tenant compte de l'ensemble des points évoqués ci-dessus, avec présentation en Mairie, restitution sous forme de plan, schémas et note écrite d'intention.</p> <p>Une consultation préalable de l'ABF sera effectuée ainsi qu'une aide à la demande de diagnostic archéologique.</p> <p>Le cabinet assistera, en outre, la collectivité dans le cadre d'une consultation des usagers (commerçants, habitants...) afin de s'assurer de la conformité du projet avec les attentes des usagers.</p> <p>Phase B (optionnelle) : Accompagnement de la commune pour un démarrage d'une mise en œuvre du projet (aide à la demande d'autorisations administratives, cahier de charges pour consultation MOE, estimatif et planning sommaire...)</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>PTRTE</p> <p>/</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Lancement et réception de l'étude ;</p> <p>Demande d'autorisation d'urbanisme ;</p> <p>Réalisation des travaux ;</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire.

Annexes

Photo actuelle de la Place :




FICHE ACTION N° 15

REAMENAGEMENT DU SECTEUR RUE DES BERGERS

Orientation stratégique	3. Favoriser l'aménagement et l'émergence d'espaces et des services publics d'intérêt communautaire tout en valorisant le patrimoine local historique																																																						
Action nom	Réaménagement urbain du secteur Rue des Bergers (Vieux Masevaux)																																																						
Action n°	15																																																						
Statut	Engagée																																																						
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)																																																						
Maître d'ouvrage	Ville de Masevaux-Niederbruck																																																						
Description de l'action	<p>Le réaménagement de ce site concentre plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un aménagement qualitatif -La démolition d'un bâtiment qui menace de céder -La création de place de stationnement 																																																						
Partenaires	Demande réalisée à la Région Grand Est : soutien à la résorption des Friches + soutien aux centralités																																																						
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de la démolition																																																						
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Montant prévisionnel du projet (HT)</th> <th colspan="3" style="text-align: center;">Recettes prévisionnelles (cocher si acquis)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes structures préalables</td> <td style="text-align: right;">850 €</td> <td><input type="checkbox"/> Etat (préciser)</td> <td style="text-align: right;">€</td> <td style="text-align: right;">%</td> </tr> <tr> <td>Démolition</td> <td style="text-align: right;">23 100 €</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Conseil Régional</td> <td style="text-align: right;">19 160 €</td> <td style="text-align: right;">80 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">€</td> <td><input type="checkbox"/> Conseil Départemental</td> <td style="text-align: right;">€</td> <td style="text-align: right;">%</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">€</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Commune</td> <td style="text-align: right;">4 790 €</td> <td style="text-align: right;">%</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">€</td> <td><input type="checkbox"/> EPCI</td> <td style="text-align: right;">€</td> <td style="text-align: right;">%</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">€</td> <td><input type="checkbox"/> Europe</td> <td style="text-align: right;">€</td> <td style="text-align: right;">%</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">€</td> <td><input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :</td> <td style="text-align: right;">€</td> <td style="text-align: right;">%</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">€</td> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">€</td> <td style="text-align: right;">%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">23 950 €</td> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: right;">23 950 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Montant prévisionnel du projet (HT)		Recettes prévisionnelles (cocher si acquis)			Etudes structures préalables	850 €	<input type="checkbox"/> Etat (préciser)	€	%	Démolition	23 100 €	<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Régional	19 160 €	80 %		€	<input type="checkbox"/> Conseil Départemental	€	%		€	<input checked="" type="checkbox"/> Commune	4 790 €	%		€	<input type="checkbox"/> EPCI	€	%		€	<input type="checkbox"/> Europe	€	%		€	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :	€	%		€	Autofinancement	€	%	TOTAL	23 950 €	TOTAL	23 950 €	
Montant prévisionnel du projet (HT)		Recettes prévisionnelles (cocher si acquis)																																																					
Etudes structures préalables	850 €	<input type="checkbox"/> Etat (préciser)	€	%																																																			
Démolition	23 100 €	<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Régional	19 160 €	80 %																																																			
	€	<input type="checkbox"/> Conseil Départemental	€	%																																																			
	€	<input checked="" type="checkbox"/> Commune	4 790 €	%																																																			
	€	<input type="checkbox"/> EPCI	€	%																																																			
	€	<input type="checkbox"/> Europe	€	%																																																			
	€	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser) :	€	%																																																			
	€	Autofinancement	€	%																																																			
TOTAL	23 950 €	TOTAL	23 950 €																																																				
Calendrier	Opération prévue pour 2023.																																																						
Lien autres programmes et	/																																																						



contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de places créées, qualité de l'aménagement urbain.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire et répond au besoin des habitants du secteur.
Annexes	Localisation : 

FICHE ACTION N° 16

AMELIORATION DE LA QUALITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Orientation stratégique	3. Favoriser l'aménagement et l'émergence d'espaces et des services publics d'intérêt communautaire tout en valorisant le patrimoine local historique
Action nom	Amélioration de la qualité énergétique des bâtiments publics
Action n°	16
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Ville de Masevaux-Niederbruck
Description de l'action	<p>Face au défi climatique, la recherche de la performance énergétique</p> <p>Sur les onze monuments historiques classés ou inscrits que compte la vallée, la commune de Masevaux en possède huit à elle toute seule. Au total, ce sont cent vingt-huit monuments qui sont recensés par l'Inventaire général du patrimoine pour leur intérêt culturel, historique ou scientifique.</p> <p>Ainsi, la réhabilitation du parc ancien revêt de multiples enjeux : amélioration des conditions de vie et d'habitat, revitalisation des quartiers appauvris, mise en valeur du patrimoine architectural et urbain, économies d'énergie... La politique de réhabilitation des centres anciens est aussi un élément essentiel du tourisme urbain.</p> <p>En projet : (salle polyvalente / colonie de Houppach / Mairie / Ecole Les Remparts / bâtiment ST / ancienne perception)</p>
Partenaires	<p>A définir.</p> <p>Région Grand Est : Climaxion (ou FEDER si surface plancher >1250 m²)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>-Lancement des études / diagnostics</p> <p>-Réalisation</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>A définir.</p> <p>Fonds Vert ?</p>



Calendrier	A définir. Masevaux-Niederbruck concentre un grand périmètre en monument historique, attention portée aux autorisations d'urbanisme.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Gain de performance énergétique par bâtiment.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action est en lien avec les nouvelles exigences gouvernementales au sujet de notre environnement.
Annexes	/

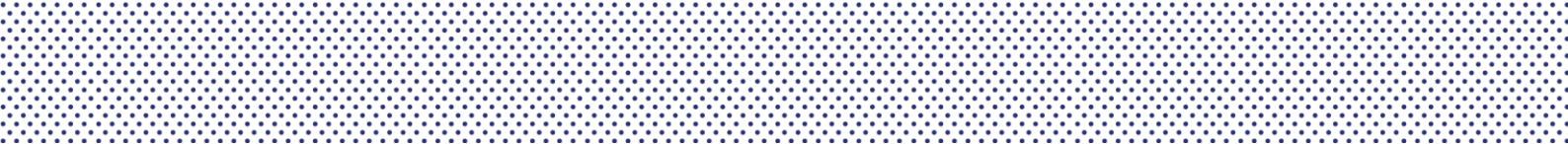
FICHE ACTION N° 17

EGLISE SAINT MARTIN

Orientation stratégique	<u>3. Favoriser l'aménagement et l'émergence d'espaces et des services publics d'intérêt communautaire tout en valorisant le patrimoine local historique</u>
Action nom	Restauration de l'église Saint-Martin
Action n°	17
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Commune de Masevaux-Niederbruck
Description de l'action	<p>Monument emblématique de la Ville, l'Eglise Saint-Martin érigée au XVIIIe siècle a été reconstruite suite à l'incendie de 1966. La partie de la façade appareillée en grès (tour du clocher comprise) est inscrite au titre des Monuments historiques. L'église nécessite une restauration générale afin de retrouver des conditions convenables de conservation et d'étanchéité d'autant plus qu'elle abrite également 2 orgues classées aux Monuments historiques.</p> <p>Il s'agit de mettre rapidement en œuvre la tranche ferme qui consiste à réaliser les travaux d'urgence afin de préserver l'église, assurer son accessibilité et éviter de remettre en péril cet édifice.</p> <p>Cet édifice, au-delà de son aspect culturel, remplit également une fonction culturelle et accueille chaque année le festival international d'orgue renommé.</p>
Partenaires	<p>-Conseil de Fabrique : au regard de l'insuffisance des ressources du conseil de fabrique présentée par son Président, la commune de Masevaux-Niederbruck a pris la charge obligatoire des travaux conformément aux dispositions combinées des articles 37-3, 49 et 92 du décret du 30 décembre 1809 modifié sur les fabriques d'églises notamment son article 64-4 modifié par décret du 18 mars 1992 et de l'article L2543-3 du CGCT.</p> <p>-Association pour la rénovation de l'Eglise (ARE).</p> <p>Région Grand Est : Dispositif Régional de Préservation et de restauration du patrimoine non protégé ou inscrit aux Monuments Historiques pour travaux du clos et couvert (toiture et façades). Travaux d'accessibilité et du système d'incendie inéligibles.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Cette restauration est prévue sur plusieurs tranches pour un coût total qui s'élève à 2 M€ HT, selon la décomposition suivante :



	<ul style="list-style-type: none"> - Tranche ferme : restauration du transept - Tranche optionnelle 1 : restauration du chevet et de la sacristie - Tranche optionnelle 2 : restauration de la nef - Tranche optionnelle 3 : restauration du massif occidental (classé au titre des Monuments historiques) <p>A ces différentes tranches, s'ajoutent les travaux de mise en accessibilité et d'installation d'un système de sécurité incendie.</p> <p>La première tranche, dite tranche ferme, comprenant les travaux de restauration des extérieurs à réaliser d'urgence sur le transept et le chevet, ont un coût global estimé à près de 613 000 € HT.</p>																																																																																															
<p>Plan de financement prévisionnel / définitif</p>	<p>Sans l'aide de l'Etat, ces travaux ne pourront être menés à bien. L'aide de l'Etat sur ce dossier permettrait d'une part, de garantir la réalisation de ces premiers travaux d'urgence et, d'autre part, d'assurer la mise en accessibilité pour cet édifice.</p> <p>La Région et la CEA seront également approchées pour un co-financement. Le coût total de toutes les tranches est estimé à 2 000 000€.</p> <p style="text-align: center;">PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET</p> <p><small>Prévisions : montants HT.</small></p> <p><small>IMPORTANT : Les postes de dépenses à détailler ci-dessous doivent correspondre aux thématiques retenues.</small></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">DÉPENSES (1)</th> <th style="text-align: right;">MONTANT</th> <th style="text-align: left;">RESSOURCES</th> <th style="text-align: right;">MONTANT</th> <th style="text-align: right;">%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Restauration des extérieurs - clos et couvert</td> <td style="text-align: right;">531 389</td> <td>Aides publiques :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Union européenne (2)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Honoraire Maîtrise d'œuvre, SPS</td> <td style="text-align: right;">82 425</td> <td>État - Dotation de soutien à l'investissement public 2022</td> <td style="text-align: right;">245 526</td> <td style="text-align: right;">40,00 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>État - DETR</td> <td></td> <td style="text-align: right;">0,00 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>État - FNADT (2)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">0,00 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>État - autre (2)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">0,00 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Collectivités territoriales :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>- Région</td> <td style="text-align: right;">50 000</td> <td style="text-align: right;">8,15 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>- Département</td> <td></td> <td style="text-align: right;">0,00 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>- Groupement de communes (EPCI, PETR...)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">0,00 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>- Autres : établissement public, aides publiques indirectes (2)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">0,00 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Sous-total Aides publiques</td> <td style="text-align: right;">295 526</td> <td style="text-align: right;">48,15 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Auto-financement :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>- Fonds propres</td> <td style="text-align: right;">218 288</td> <td style="text-align: right;">35,56 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>- Emprunts (2)</td> <td style="text-align: right;">0</td> <td style="text-align: right;">0,00 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autres (2) : conseil de fabrique, Association pour la rénovation de l'Église</td> <td style="text-align: right;">100 000</td> <td style="text-align: right;">16,29 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>sous-total</td> <td style="text-align: right;">318 288</td> <td style="text-align: right;">51,85 %</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">613 814</td> <td>TOTAL :</td> <td style="text-align: right;">613 814</td> <td style="text-align: right;">100,00 %</td> </tr> </tbody> </table>	DÉPENSES (1)	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT	%	Restauration des extérieurs - clos et couvert	531 389	Aides publiques :					Union européenne (2)		0,00 %	Honoraire Maîtrise d'œuvre, SPS	82 425	État - Dotation de soutien à l'investissement public 2022	245 526	40,00 %			État - DETR		0,00 %			État - FNADT (2)		0,00 %			État - autre (2)		0,00 %			Collectivités territoriales :					- Région	50 000	8,15 %			- Département		0,00 %			- Groupement de communes (EPCI, PETR...)		0,00 %			- Autres : établissement public, aides publiques indirectes (2)		0,00 %			Sous-total Aides publiques	295 526	48,15 %			Auto-financement :					- Fonds propres	218 288	35,56 %			- Emprunts (2)	0	0,00 %			Autres (2) : conseil de fabrique, Association pour la rénovation de l'Église	100 000	16,29 %			sous-total	318 288	51,85 %	TOTAL	613 814	TOTAL :	613 814	100,00 %
DÉPENSES (1)	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT	%																																																																																												
Restauration des extérieurs - clos et couvert	531 389	Aides publiques :																																																																																														
		Union européenne (2)		0,00 %																																																																																												
Honoraire Maîtrise d'œuvre, SPS	82 425	État - Dotation de soutien à l'investissement public 2022	245 526	40,00 %																																																																																												
		État - DETR		0,00 %																																																																																												
		État - FNADT (2)		0,00 %																																																																																												
		État - autre (2)		0,00 %																																																																																												
		Collectivités territoriales :																																																																																														
		- Région	50 000	8,15 %																																																																																												
		- Département		0,00 %																																																																																												
		- Groupement de communes (EPCI, PETR...)		0,00 %																																																																																												
		- Autres : établissement public, aides publiques indirectes (2)		0,00 %																																																																																												
		Sous-total Aides publiques	295 526	48,15 %																																																																																												
		Auto-financement :																																																																																														
		- Fonds propres	218 288	35,56 %																																																																																												
		- Emprunts (2)	0	0,00 %																																																																																												
		Autres (2) : conseil de fabrique, Association pour la rénovation de l'Église	100 000	16,29 %																																																																																												
		sous-total	318 288	51,85 %																																																																																												
TOTAL	613 814	TOTAL :	613 814	100,00 %																																																																																												
<p>Calendrier</p>	<p>Première tranche (la plus urgente) :</p> <p>Date prévisionnelle d'engagement juridique : mai 2023</p> <p>Date prévisionnelle de démarrage des travaux : juin 2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin des travaux : février 2024</p> <p>Durée prévisionnelle des travaux : 8 mois</p> <p>Les autres tranches : démarrage lors de la clôture de la tranche ferme.</p>																																																																																															
<p>Lien autres programmes et contrats territorialisés</p>	<p>1^{ère} demande de subvention : Demande de subvention DSIL - Grandes Priorités - Exercice 2023 - concerne la première tranche comprenant les travaux d'urgence à réaliser sur le transept, la conservation et l'étanchéité de l'église</p> <p>+ Inscrit dans le PTRTE</p>																																																																																															
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Validation du plan de financement et réalisation des travaux.</p>																																																																																															
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Cet édifice contribue à travers tant sa fonction cultuelle que culturelle, à renforcer le caractère bourg-centre de Masevaux-Niederbruck. L'accueil par exemple du festival international d'orgue dans cet édifice est également une tradition historique dans la vallée, unique manifestation de ce type sur le</p>																																																																																															



	secteur.
Annexes	Infos : Nécessité de consulter les ABF / l'accessibilité / le SDIS

FICHE ACTION N° 18

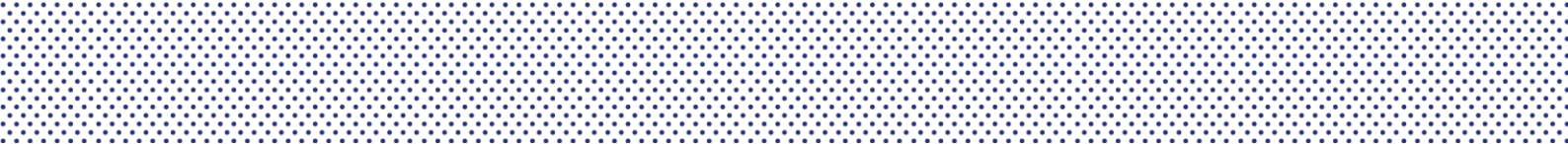
PISCINE INTERCOMMUNALE

Orientation stratégique	3. Favoriser l'aménagement et l'émergence d'espaces et des services publics d'intérêt communautaire tout en valorisant le patrimoine local historique
Action nom	Rénovation de la piscine intercommunale de Masevaux-Niederbruck
Action n°	18
Statut	En projet / validée
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Description de l'action	<p>La piscine intercommunale de Masevaux-Niederbruck a été construite en 1975. C'est une piscine appelée « caneton » dont le modèle a été dupliqué à cette époque partout en France. Cette piscine se compose d'un bâtiment « vestiaires » relié au bâtiment « bassin » par un pédiluve. La partie technique de l'ensemble se situe en demi-niveau du bâtiment bassin et comprend principalement la chaufferie et le traitement de l'eau.</p> <p>Le sous-sol de la partie vestiaires se compose d'une grande salle d'activités et des sanitaires obsolètes destinés à l'époque de la construction au camping adjacent et aujourd'hui désaffectés. Le sous-sol de la partie bassin n'a pour fonction que d'accueillir la profondeur du bassin en lui-même. Il abrite également l'ancienne chaufferie actuellement démantelée et un local sans affectation.</p> <p>Des modifications conséquentes ont été faites dans les années 90. Le bâtiment bassin était équipé à l'origine d'une partie de toiture coulissante amovible. La fréquence des infiltrations a entraîné le remplacement de ce système par une verrière zénithale filante d'un pignon à l'autre. Ce principe a été repris pour le bâtiment vestiaires avec également une toiture à faible pente constituée d'un bac acier, d'un isolant type laine de roche de 8cm et d'une étanchéité. Il y a quelques années une ventilation double flux a été installée dans le sous-sol bassin pour remédier avec efficacité aux problèmes récurrents de condensation.</p> <p>Aujourd'hui les derniers rapports de la commission de sécurité, 2016 et 2021, obligent à une mise aux normes de l'ensemble de la piscine. Ces rapports pointent des dysfonctionnements principalement pour le bâtiment « vestiaires » et son sous-sol. Cette mise aux normes entraîne également la mise aux normes de l'accessibilité et fonctionnement pour les PMR.</p> <p>La piscine intercommunale joue un rôle essentiel auprès des habitants mais également de</p>



	<p>la population extérieure. En effet, elle accueille diverses activités ainsi que plusieurs écoles sur le territoire de la CCVDS mais également du Sundgau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aquagym ▪ Aquajump ▪ Aquatonic ▪ Aquasénior ▪ Aquabike ▪ Cours de natation ▪ École de natation ▪ Séances de bébés nageurs ▪ Club Nautique ▪ Kinés (maison sport santé) <p>A ce jour le décompte des surfaces à prendre en compte s'établit ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création des nouveaux vestiaires publics : 300m² - Restructuration et extension MNS : 100m² - Un rangement souhaité d'environ 40m² - Pour mémoire l'ensemble du bâtiment « bassin » de 630m² sera remis en conformité thermique en tenant compte des subventions possibles. <p>Le diagnostic amiante et charpente ont été réalisés.</p>
Partenaires	Région Grand Est : Climaxion (ou FEDER si surface plancher >1250 m ²) + en fonction du projet soutien aux sports ou centralités
Dépenses prévisionnel/définitif	3 Millions d'euros HT

N°	Désignation des lots	Montant H.T. €
1	DEMOLITION / DESAMIANTAGE	66 000,00 €
2	EXTENSION 1 et 2	1 290 000,00 €
3	REHABILITATION ZONE BASSIN / MNS	407 000,00 €
4	TRAVAUX INTERIEURS ZONE Bassin	91 000,00 €
5	TRAVAUX INTERIEURS MNS	72 000,00 €
6	VRD AMENAGEMENT EXT.	148 000,00 €
Montant des travaux en euros HT		2 074 000,00 €
Montant des travaux en euros TTC		2 488 800,00 €
	Forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre HT 11,5 % en euros HT	238 000,00 €
	Missions (L+PS+STI) Bureau de contrôle en € HT	21 500,00 €
	Mission Coordination sécurité CSPS en € HT	12 300,00 €
	Provision DO € HT	39 000,00 €
	<u>TOTAL HT approche économique phase programmation</u>	2 384 800,00 €
	Tva 20%	476 960,00 €
Cout prévisionnel Opération en TTC		2 861 760,00 €
OPTIONS		
	<u>Mise en place d'une mise en valeur lumineuse de la verrière par bandeaux led</u>	22 800 € TTC
	<u>Zone aqualudique</u>	92 500 € TTC
	<u>Gestion Technique Centralisée étendue aux installations conservés</u>	45 600 € TTC
	<u>Préchauffage solaire de l'eau chaude sanitaire</u>	100 920 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR à solliciter. La piscine est un service à la population qui n'est pas « rentable » d'un point de vue financier. Fonds Vert ?	
Calendrier	-Réception de la phase APS -Phase APD : juin 2023 -Lancement des marchés publics -Fermeture pour travaux : septembre 2024	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) : Requalification et mise aux normes de la Piscine intercommunale.	
Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Conséquence sur la fonction de centralité	La piscine intercommunale joue un rôle essentiel tant dans les loisirs que dans l'apprentissage. Elle accueille les écoles de plusieurs Communauté de Communes. Le PLUi demande à ce que les services publics et les équipements d'intérêt collectif à implantation unique soient réalisés sur la commune de Masevaux. Le SCOT a défini Masevaux comme étant le bourg centre, le PLUi se devait de traduire se rôle de centralité dans son règlement. La piscine étant le seul équipement de ce type sur le territoire elle doit se situer à Masevaux.	
Annexes	Insertion APS :	



FICHE ACTION N° 19

EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF

Orientation stratégique	<u>3. Favoriser l'aménagement et l'émergence d'espaces et des services publics d'intérêt communautaire tout en valorisant le patrimoine local historique</u>
Action nom	Réalisation d'une extension au complexe sportif Roger GAUGLER
Action n°	19
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Description de l'action	Les activités d'arts martiaux actuellement à Masevaux-Niederbruck se déroulent dans l'ancienne COOP (fiche action n°2). Celle-ci ayant la volonté d'être reconvertie, la nécessité de créer une nouvelle salle plus adaptée est envisagée.
Partenaires	A définir. Région Grand Est : en fonction du projet soutien aux sports ou centralités FESI : FEADER : mesure services de base en milieu rural
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Eventuellement se saisir du plan des JO 2024 qui a la volonté de créer 1000 DOJOS.
Calendrier	-Lancer une étude préalable
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces activités doivent être maintenues sur le bourg-centre.
Annexes	/



FICHE ACTION N° 20

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Orientation stratégique	<u>3. Favoriser l'aménagement et l'émergence d'espaces et des services publics d'intérêt communautaire tout en valorisant le patrimoine local historique</u>
Action nom	Participer à la production d'énergie renouvelables (photovoltaïque et hydroélectrique)
Action n°	20
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Photovoltaïque : CCVDS et Ville de Masevaux-Niederbruck Hydroélectrique : Ville de Masevaux-Niederbruck
Description de l'action	<p>Face à la crise énergétique et au dérèglement climatique, les collectivités doivent intégrer ces réflexions dans leur politique mis en œuvre.</p> <p>La CCVDS et la Ville de Masevaux-Niederbruck réfléchissent à la possibilité d'équiper des bâtiments publics de panneaux photovoltaïque.</p> <p>La Ville de Masevaux-Niederbruck souhaite lancer une étude concernant la production d'énergie hydroélectrique.</p>
Partenaires	<p>ENEDIS : Présentation de l'autoconsommation collective en conférence des Maires le mercredi 3 mai.</p> <p>-Lancement d'une commande groupée avec les communes volontaires.</p> <p>-Energie hydroélectrique : rédaction du cahier des charges et lancement de l'étude.</p> <p>Région Grand Est : Climaxion</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dossier DSIL déposé en 2023 pour un montant de 60 000€ de travaux.
Calendrier	-Etude préalable ; -Appel d'offres ;
Lien autres programmes et contrats	



territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de panneaux photovoltaïques installés. Gain en production d'énergie.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le périmètre d'intervention.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 21

ESPACE FRANCE SERVICE

Orientation stratégique	3. Favoriser l'aménagement et l'émergence d'espaces et des services publics d'intérêt communautaire tout en valorisant le patrimoine local historique
Action nom	Permettre un accueil de qualité pour l'espace France Service.
Action n°	21
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Ville de Masevaux-Niederbruck
Description de l'action	<p>La mise en place du réseau France services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers. Fin 2020, la Ville de Masevaux-Niederbruck a obtenu la labellisation pour accueillir un espace France Service à la mairie.</p> <p>C'est un lieu d'accueil destinés à aider les citoyens à faire leurs démarches administratives, au plus près de chez eux. Ces démarches administratives sont pour exemple liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État.</p> <p>Pour ouvrir, les espaces France services doivent cocher plusieurs cases, parmi lesquelles celles d'avoir formé au moins deux agents d'accueil, d'avoir aménagé un espace de confidentialité et de proposer les services d'au moins neuf organismes. La Ville de Masevaux-Niederbruck a fait tout le nécessaire mais souhaite tout de même aménager un espace plus qualitatif et optimal pour l'accueil des concitoyens.</p>
Partenaires	A définir.
Dépenses prévisionnel/définitif	Les coûts correspondront aux différents travaux et aménagement a effectuer.
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir.
Calendrier	A définir.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	A définir.



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Place dédiée à l'espace France Service
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 22

LIAISON PIETONNE ET CYCLABLE

Orientation stratégique	<u>4. Encourager un développement respectueux de l'environnement favorable à la diversification des pratiques de mobilité</u>
Action nom	Etude relative à la liaison piétonne et cyclable entre le centre-ville et la cité scolaire
Action n°	22
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Ville de Masevaux-Niederbruck
Description de l'action	Nécessité de sécuriser les tronçons piétons et cyclable pour les utilisateurs.
Partenaires	A définir. Région Grand Est : via les crédits délégués de la Banque des Territoires à la Région + appel à projets Trame verte et bleue selon projet et stratégie globale
Dépenses prévisionnel/définitif	Lancement de la recherche d'AMO
Plan de financement prévisionnel / définitif	Coût de l'AMO.
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le périmètre d'intervention.
Annexes	/



FICHE ACTION N° 23

CREATION D'UN CORRIDOR VERT

Orientation stratégique	<u>4. Encourager un développement respectueux de l'environnement favorable à la diversification des pratiques de mobilité</u>
Action nom	Etude relative à la création d'un corridor vert au cœur de la Ville
Action n°	23
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Ville de Masevaux-Niederbruck
Description de l'action	Dans le cadre des réflexions liées à la création de la Piste Cyclable Lauw-Masevaux (Fiche action 24), des aménagements paysagers sont envisagés sur le secteur du Boulevard du Chemin de Fer, le parking de covoiturage, et le parking camping-car. Ces aménagements contribueront au bien-être des habitants, ainsi qu'à la préservation des labels 4 fleurs et libellules.
Partenaires	A définir.
Dépenses prévisionnel/définitif	Coûts des plantations.
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	A définir.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	GERPLAN ? Région Grand Est : appel à projets Trame verte et bleue selon projet et stratégie globale
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'essences plantées.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire.
Annexes	/



FICHE ACTION N° 24

PISTE CYCLABLE LAUW-MASEVAUX

Orientation stratégique	<u>4. Encourager un développement respectueux de l'environnement favorable à la diversification des pratiques de mobilité</u>
Action nom	Aménagement cyclable du centre de Lauw et de sa jonction avec l'entrée de Masevaux
Action n°	24
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Description de l'action	<p>Le projet a pour objectif principal de sécuriser le cheminement cyclable de la Voie Verte sur la commune de Lauw, jusqu'à l'entrée de Masevaux. Le périmètre du projet s'étend sur 3,2 kilomètres de la RD466G.</p> <p>Evoquée et attendue de longue date, la concrétisation de ce projet d'envergure a été rendue possible grâce à une recherche approfondie de solutions techniques, lesquelles ont permis d'arriver à un itinéraire viable.</p> <p>Le projet revêt un caractère fondamental et structurant à l'échelle du territoire, car il traite la dernière discontinuité de la Voie verte, qui s'étend presque sur toute la vallée de la Doller, de Burnhaupt-le-Haut à Sewen.</p> <p>Actuellement, avec l'aide d'un bureau d'étude titulaire d'un marché de maîtrise d'œuvre (65.000€), la phase de diagnostic est enclenchée. Elle permettra d'aboutir à un plan d'aménagement précis pour lancer un marché de travaux phasé dans le temps. Cette publication devrait être effective au dernier trimestre de 2023.</p> <p>Sur le plan technique, le projet est caractérisé par des choix forts en faveur des mobilités actives : la voirie réservée aux véhicules motorisés sera réduite à 6 mètres là où cela est possible, pour être partagée avec de la piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de largeur, protégée par des séparations en dur.</p> <p>Une portion de la RD466G traversant le centre de Lauw est trop étroite pour implanter 3 mètres de piste cyclable bidirectionnelle ; cette portion de la route départementale longe la Doller. Pour pallier cet obstacle et maintenir des niveaux de sécurité et de confort optimaux, deux passerelles de 3.5m de large (conforme aux recommandations du Cerema) seront implantées sur les berges de la Doller, permettant aux cyclistes de cheminer sur un itinéraire sécurisé de l'autre côté de la</p>



	rivière, puis de la retraverser en toute sécurité.
Partenaires	<p>La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, en tant que maître d'ouvrage du projet, la Commune de Lauw et la CEA sont engagées ensemble dans ce projet. Rivières de Haute Alsace figure également parmi les partenaires du projet pour la partie rivière et digue.</p> <p>La communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach financera le projet. Seront exclus de ce financement les travaux d'enfouissement des réseaux secs, à la charge de la Commune de Lauw ; les travaux d'aménagement de la RD466G hors-agglomération et les travaux de renouvellement de la couche de roulement en agglomération, qui sont à la charge de la CEA.</p> <p>La répartition finale des coûts à la charge de chaque partenaire sera arrêtée lorsque le budget détaillé sera réalisé, avant la publication du marché de travaux.</p> <p>Rivières de Haute Alsace est également engagée dans la démarche, en tant que propriétaire d'une partie du foncier sur les rives de la Doller.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Le budget prévisionnel de l'opération dans sa totalité s'élève à environ 3 millions d'euros ; ce montant sera ajusté lors de la publication du marché de travaux. La CEA est en charge du renouvellement de la couche de roulement, pour un montant de 500.000€.</p> <p>La répartition des coûts entre la CCVDS et la commune de Lauw est encore à définir. Cette première figurera dans la convention co-signée avec la CEA, lorsque l'avant-projet définitif (APD) sera achevé. Le coût définitif ne sera connu qu'après la sélection d'une entreprise titulaire du marché de travaux.</p>
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - CEA : 500.000€ répartis sur deux ans. 250.000€ en 2023, et 250.000€ en 2024. - CCDVS : assistance à maîtrise d'œuvre dès 2022 (65.000€). <ul style="list-style-type: none"> o Pour le marché de travaux à venir : crédit de droit commun - Subventions et appels à projet : <ul style="list-style-type: none"> o Fonds mobilités actives (AAP6 – Ministère de la Transition énergétique / Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires) o Soutenir l'aménagement d'aménagements cyclables sécurisés et lutter contre les discontinuités d'itinéraires (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires) o Financer des projets d'investissement des communes et groupements de communes dans le milieu rural – DETR (Préfecture de département)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Région Grand Est : dispositif Vélo du quotidien sous réserve de la réalisation préalable d'un plan vélo/schéma directeur cyclable local par la CCVDS (cofinançable par la Région) ○ FESI : FEADER : pistes cyclables et voies vertes en fonction du projet
Calendrier	<p>Les prochaines étapes du projet peuvent être exposées comme-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juin 2023 : finalisation du plan définitif d'avant-projet - Octobre/novembre 2023 : travaux d'enfouissement des réseaux secs - Novembre/décembre 2023 : lancement de la consultation pour l'appel d'offre des travaux d'aménagement <p>Janvier/février 2024 : lancement des travaux pour la première tranche des travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'évolution du chantier ; respect des délais et du plan projet - Evaluation de l'évolution des pratiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comptages périodiques sur des séquences pré-sélectionnées ○ Questionnaires qualitatifs à des usagers pour recueillir le niveau de satisfaction et les pistes d'amélioration ○ Installation d'un compteur vélo - Mise en place d'une organisation pour l'entretien de la piste avec les gestionnaires de voirie
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La liaison cyclable Lauw-Masevaux est structurelle puisqu'elle permettra le bouclage de la Voie Verte traversant la vallée de la Doller. Par essence, elle confortera la fonction de centralité de Masevaux en renforçant son accessibilité en termes de mobilités actives. Les logiques de déplacements en aval de Masevaux seront nécessairement et positivement impactées. En effet, se rendre dans le bourg-centre à vélo ou par tout autre moyen autre que la voiture est actuellement périlleux pour les habitants en aval de Masevaux ; cette liaison sécurisée répondra à des critères et un cahier des charges exigeants et ne transigeant sur aucun manquement à la sécurité et au confort des usagers. Ce projet a, d'une part, l'ambition de répondre à un besoin d'ordre pratique pour la desserte et le transit des usagers cyclistes ; d'autre part, il a aussi vocation à être le point de départ d'une politique plus large en matière de mobilité sur le territoire, car ces critères exigeants de sécurité et de confort seront des éléments constitutifs du cahier des charges d'un Plan de Mobilité à l'échelle de la CC Vallée de la Doller et du Soultzbach. L'entrée Est de Masevaux, bourg-centre, fera donc partie des « lieux pionniers » pour le déploiement de cette politique de mobilité ambitieuse.</p>

Annexes

- Passerelles : dossier loi sur l'eau ; contact engagé avec la DDT et la police de l'eau et constitution du dossier à venir
- Chantier : DT/DICT

FICHE ACTION N° 25

AUTOCAR EXPRESS

Orientation stratégique	<u>4. Encourager un développement respectueux de l'environnement favorable à la diversification des pratiques de mobilité</u>
Action nom	Projet d'Autocar Express
Action n°	25
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)
Description de l'action	<p>Transition de la ligne de bus actuelle (Sewen – Mulhouse Bel Air) en une ligne « d'autocar express ». Une telle transition engendrerait, pour les utilisateurs, plus de confort, un meilleur cadencement des trajets (un toutes les 30 minutes), et plus de rapidité pour rejoindre la ville de Mulhouse (l'objectif est d'atteindre un temps de trajet presque équivalent à celui d'un trajet en voiture personnelle).</p> <p>Sur le plan technique, la mise en place d'un tel service nécessiterait de réaménager les arrêts de bus existants en quais surélevés, pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Les transports en commun relèvent de la compétence régionale. Une desserte du vallon du Soultzbach, pour du rabattement vers Masevaux et/ou Burnhaupt-le-Haut est souhaitée.</p> <p>Une liaison entre le réseau régional du Grand Est et le réseau Optymo (Territoire de Belfort) figure également parmi les pistes à approfondir. Cette liaison se ferait entre Masevaux-Niederbruck et Rougemont-le-Château, qui sont des communes voisines.</p>
Partenaires	<p>A définir.</p> <p>Région Grand Est en tant qu'AOM régional</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir. Diagnostic et cadrage du projet au cours de l'année 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la réalisation de projets d'aménagement des points d'arrêt ferroviaires et routiers relevant de la compétence de la



	Région (région Grand Est)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des statistiques de fréquentation des lignes de transports en commun (élaborées par la région) - Enquête de satisfaction
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les territoires faiblement dotés en transports en commun souffrent de multiples conséquences : difficultés de déplacement des habitants, barrière au développement économique et à l'emploi, manque d'attractivité, désertification, etc. La vallée de la Doller et du Soultzbach, avec son bourg-centre, Masevaux, est fortement exposée à ces risques.</p> <p>Une ligne d'autocar express rééquilibrerait la fonction de centralité du bourg-centre par différents aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement économique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleure accessibilité aux commerces et services de Masevaux ; ○ Création d'activité soutenue par la présence d'un transport performant pour les employés ; attractivité accrue ○ Les retombées touristiques d'une ligne express desservant la vallée depuis Mulhouse - Services à la population : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faciliter et encourager les déplacements intra-vallée sans voiture ○ Apporter une solution performante de navette domicile-travail vers le bassin d'emploi de l'agglomération de Mulhouse ○ Désenclavement : desservir tout le territoire, y compris le haut de vallée et le vallon du Soultzbach - Attractivité et rayonnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Contribuer à désenrayer la baisse de la démographie et capter une plus grande part des parcours résidentiels ○ Faire rayonner le potentiel touristique du territoire en facilitant son accessibilité
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic Autocar express élaboré par l'AFUT (agence de fabrication urbaine des territoires – Mulhouse)

FICHE ACTION N° 26

NAVETTES INTRA-VALLEE

Orientation stratégique	<u>4. Encourager un développement respectueux de l'environnement favorable à la diversification des pratiques de mobilité</u>
Action nom	Projet de navettes intra-vallée
Action n°	26
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)
Description de l'action	<p>Ce projet s'inscrit en complémentarité avec celui de la fiche action 25 (autocar express).</p> <p>Il consiste en la prise en charge, par la CCVDS, d'une partie de la gestion de la ligne d'autocar express gérée par la région. Plus précisément, cette prise en charge est envisagée pour le « haut de vallée », entre Niederbruck et Sewen, et pour le vallon du Soultzbach (Soppe-le-Bas, Mortzwiller).</p> <p>L'objectif principal de cette répartition de la gestion de la ligne d'autocar est d'assurer une desserte des plus performantes, y compris pour les communes les plus isolées (haut de vallée et vallon du Soultzbach). Sur le plan technique, les autocars express et les quais spécialement aménagés à cet effet trouveront une implantation plus aisée en s'arrêtant au niveau de Masevaux. En outre, le « rabattement » vers la ligne d'autocar express, s'il est assuré par la CCVDS, permettrait d'apporter plus de souplesse à l'organisation du service de transport.</p> <p>Le rabattement se fera vers Masevaux pour les communes les plus en amont du territoire, et vers la sortie du territoire (Burnhaupt-le-Haut ou Burnhaupt-le-Bas pour les communes plus en aval).</p>
Partenaires	<p>A définir.</p> <p>Région Grand Est en tant qu'AOM régional</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel	<p>A définir</p> <p>Subvention à mobiliser : Favoriser la réalisation de projets d'aménagement des points d'arrêt ferroviaires et routiers relevant de la compétence de la Région (région Grand Est)</p>



Calendrier	A définir. Diagnostic et cadrage du projet au cours de l'année 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des statistiques de fréquentation des lignes de transports en commun (élaborées par la région) - Enquête de satisfaction
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les territoires faiblement dotés en transports en commun souffrent de multiples conséquences : difficultés de déplacement des habitants, barrière au développement économique et à l'emploi, manque d'attractivité, désertification, etc. La vallée de la Doller et du Soultzbach, avec son bourg-centre, Masevaux, est fortement exposée à ces risques.</p> <p>Une ligne d'autocar express rééquilibrerait la fonction de centralité du bourg-centre par différents aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement économique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleure accessibilité aux commerces et services de Masevaux ; ○ Création d'activité soutenue par la présence d'un transport performant pour les employés ; attractivité accrue ○ Les retombées touristiques d'une ligne express desservant la vallée depuis Mulhouse - Services à la population : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faciliter et encourager les déplacements intra-vallée sans voiture ○ Apporter une solution performante de navette domicile-travail vers le bassin d'emploi de l'agglomération de Mulhouse ○ Désenclavement : desservir tout le territoire, y compris le haut de vallée et le vallon du Soultzbach - Attractivité et rayonnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Contribuer à désenrayer la baisse de la démographie et capter une plus grande part des parcours résidentiels ○ Faire rayonner le potentiel touristique du territoire en facilitant son accessibilité
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic Autocar express élaboré par l'AFUT (agence de fabrication urbaine des territoires – Mulhouse)

FICHE ACTION N° 27

COVOITURAGE

Orientation stratégique	4. Encourager un développement respectueux de l'environnement favorable à la diversification des pratiques de mobilité
Action nom	Expérimentation du covoiturage
Action n°	27
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)
Description de l'action	<p>Le processus d'expérimentation d'un service de covoiturage a été entamé en 2021. La CCVDS a, pour ce faire, fait appel à un prestataire (La Roue Verte) dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).</p> <p>L'expérimentation s'est déployée comme-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-construction : diagnostic et consultation de la population : 05/2021 – 10/2021 - Lancement des lignes ; ouverture aux conducteurs : 09/2022 – 03/2023 - Lancement des lignes ; ouverture aux passagers : 04/2023 <p>Le service mis en œuvre vise un public cible identifié dans un diagnostic de l'AFUT (anciennement AURM : <i>Se déplacer sans sa voiture personnelle... Possible dans les vallées de la Doller et du Soultzbach ? – 2019</i>) : les actifs travaillant sur le secteur de Mulhouse, qui sont au minimum au nombre de 2332 (INSEE, 2015). Ces 2332 représentent presque 50% des navettes sortantes du territoire, quotidiennement. Le fonctionnement de ce service de covoiturage se structure autour d'une ligne, similaire à celle d'un transport en commun. Cette ligne a pour arrêts Masevaux, Burnhaupt-le-Haut et Mulhouse. Sur Mulhouse, trois arrêts existent : Bel Air, Vauban et la gare de Dornach. Ils ont été sélectionnés pour leur localisation et pour leur proximité avec les transports en commun de la ville, facilitant l'intermodalité des covoitureurs.</p>
Partenaires	PETR Pays Thur Doller
Dépenses : définitif et prévisionnel pour 2023	2021 : 0€ 2022 : 9252€ HT 2023 : 36.000€ HT
Plan de financement prévisionnel	Dans le cadre du dispositif des CEE, le plan de financement se déploie



	<p>sur trois années. Le mode de calcul des dépenses à la charge de la CCVDS est déterminé par le nombre de km/voyageurs réellement effectués et se définit comme suit :</p> <p>Année 1 (2021) : gratuit</p> <p>Année 2 (2022) : 0.06€ HT / km.voyageur</p> <p>Année 3 (2023) : 0.12€ HT / km.voyageur</p> <p>Subvention à mobiliser : Fonds Vert (Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires)</p>
Calendrier	<p>2021 – co-construction</p> <p>2022 – lancement de l'expérimentation aux conducteurs</p> <p>2023 – lancement de l'expérimentation aux passagers et bilan</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Certificats d'Economies d'Energie (CEE)</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des statistiques des usagers - Etude de l'impact du plan de communication (nombre d'inscrits supplémentaire ; nombre d'usagers réels) - Enquête de satisfaction
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La diversification des possibilités de déplacement est essentielle sur les plans de l'attractivité, du dynamisme du territoire, et de son engagement dans la lutte contre l'autosolisme.</p> <p>L'expérimentation d'un service de covoiturage a pour but d'évaluer les points forts et les éléments d'amélioration pour un service des plus adéquats, qui réponde aux attentes et aux besoins des habitants.</p> <p>La fonction de centralité se trouvera renforcée par la mise en œuvre d'un service de covoiturage performant et adapté sur lequel pourront compter les habitants.</p>
Annexes	<p>Etude déjà réalisée : disponible sur demande : Se déplacer sans sa voiture personnelle... Possible dans les vallées de la Doller et du Soultzbach ? (Agence de fabrication urbaine des territoires – Mulhouse, 2019)</p>

FICHE ACTION N° 28

FETE DU VELO

Orientation stratégique	<u>4. Encourager un développement respectueux de l'environnement favorable à la diversification des pratiques de mobilité</u>
Action nom	Réaliser la Fête du Vélo
Action n°	28
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) - PETR Thur Doller – CC Thann-Cernay
Description de l'action	<p>Organisation d'un événement festif et convivial autour de la pratique du vélo. Événement co-réalisé avec le PETR Thur Doller et la CC Thann-Cernay.</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un itinéraire de 40km sillonnant les routes/pistes cyclables des vallées de la Doller et vallée de Thann-Cernay sera jalonné pour accueillir les participants à l'événement. - Sur le territoire de la CCVDS, un point d'arrivée prendra place à la gare de Senheim. A cet endroit seront implantés des stands, des animations et de la petite restauration. Les stands seront composés d'acteurs et de partenaires clé de la mobilité du territoire, et plus particulièrement de la mobilité vélo. <p>Les différentes portions de l'itinéraire seront sécurisées pour l'occasion, voire coupées à la circulation automobile lorsque cela sera possible.</p> <p>L'objectif principal de cet événement, outre la pratique du vélo, est d'en faire la promotion, et de faire connaître ses acteurs clé aux habitants : associations, collectivités engagées, professionnels, particuliers ayant réalisé des actions significatives liées à la pratique du vélo, etc.</p> <p>L'événement aura lieu le dimanche 10 septembre 2023.</p>
Partenaires	<p>CC Thann-Cernay</p> <p>PETR Pays Thur Doller</p> <p>A définir</p>



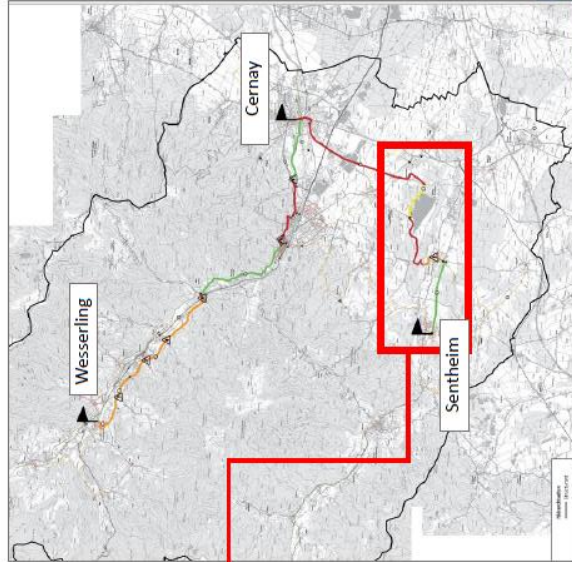
Dépenses : prévisionnel	<p>Communication : 1000€</p> <p>Matériel / technique : 2000€</p> <p>Prestations de services : 5000€</p>
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	<p>Avril-juin 2023 : inscriptions des participants aux stands, contact avec les acteurs de la mobilité</p> <p>Juillet-août 2023 : Communication autour de l'événement et organisation technique avec le PETR Thur Doller</p> <p>10 septembre : déroulement de l'événement</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Retours des animateurs de stands
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La promotion de la pratique du vélo rentre dans un cadre plus large, qui est celui de la promotion des modes de déplacement actifs. Les démarches d'animation du territoire qui en font la promotion participent de l'engagement du territoire en tant qu'un des moteurs de la transition écologique.</p> <p>Sur un plan plus concret, encourager la pratique du vélo doit, à terme inciter les habitants à effectuer davantage de leurs déplacements quotidiens en vélo, notamment vers Masevaux pour leurs activités/loisirs/achats.</p> <p>Faire connaître l'existence de la Voie Verte et informer de l'engagement de la collectivité pour en assurer la continuité, de Burnhaupt à Sewen, aura également un impact sur les habitudes des habitants.</p> <p>Des événements conviviaux comme la Fête du Vélo contribuent donc activement à faire évoluer les habitudes et les pratiques des habitants.</p> <p>Des retombées positives sont donc à prévoir sur la fonction de centralité, en ce sens qu'il sera communément admis que s'y déplacer à vélo est possible, agréable, et même pratique.</p> <p>A terme, la Fête du Vélo devrait arriver jusqu'à Masevaux, voire plus haut dans la vallée ; la discontinuité cyclable au niveau de Lauw-Masevaux ne le permet malheureusement pas encore cette année.</p> <p>Pour pallier ce point d'amélioration, un stand CCVDS sera implanté à la gare de Senheim le jour de l'événement, pour informer au maximum le public des aménagements et travaux prévus pour sécuriser la Voie</p>

Annexes

Verte de bout en bout.

- Carte de l'itinéraire projeté pour la Fête du Vélo

4. Projet de Fête du vélo



FICHE ACTION N° 29

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

Orientation stratégique	<u>4. Encourager un développement respectueux de l'environnement favorable à la diversification des pratiques de mobilité</u>
Action nom	Elaboration d'un plan de mobilité simplifié
Action n°	29
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)
Description de l'action	<p>Elaboration d'un plan de mobilité simplifié (PMS) pour définir la politique du territoire en matière de mobilité sur le long terme. Ce plan, tel que voulu sur notre territoire, doit servir de « feuille de route » claire pour le déploiement des aménagements, équipements, infrastructures et des projets à venir.</p> <p>A la suite du diagnostic, qui est entamé, les grandes orientations stratégiques et le plan d'action seront hiérarchisés et déclinés en autant de « cahiers des charges » que de thématiques composant le plan de mobilité simplifié.</p> <p>Les principaux objectifs de ce plan sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traduire intelligiblement la politique de la CCDVS en matière de mobilité ; - Faire de la planification sur le long terme dans une démarche cohérente - Associer les acteurs et forces vives du territoire - Apporter une aide financière incitative aux porteurs de projets (gestionnaires de voirie par exemple), sous réserve du respect du « cahier des charges » prévu dans le plan de mobilité simplifié
Partenaires	A définir. Région Grand Est : dispositif étude de mobilité
Dépenses : prévisionnel	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	A définir



Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le Plan de Mobilité Simplifié a vocation à encadrer et accompagner la transition du territoire en allant dans le sens de l'amélioration de ses caractéristiques liées à la mobilité. Dans son déploiement, ce plan agira comme un incitatif aux « bonnes pratiques », autant en termes de transition écologique que de sécurité, d'accessibilité, d'inclusion sociale ou encore d'attractivité.</p> <p>La thématique de la mobilité est, par essence, transversale et affecte toutes les autres ; c'est pourquoi une planification efficiente de la politique en matière de mobilité a des retombées positives sur tous les pans qui composent le territoire. La fonction de centralité s'en trouvera renforcée, autant sur le plan pratique que sur le plan symbolique, par le biais de choix volontaristes et engagés.</p>
Annexes	/

FICHE ACTION N° 30

COMITE DE GOUVERNANCE MOBILITE

Orientation stratégique	<u>5. Animer aux différentes échelles le projet de revitalisation du territoire en continu</u>
Action nom	Créer un comité de gouvernance réunissant les partenaires de la mobilité
Action n°	30
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS)
Description de l'action	<p>Le comité des partenaires de la mobilité est une instance rendue obligatoire pour toutes les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), depuis la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. La CCVDS va procéder à sa création en réunissant toutes les forces vives du territoire, les divers partenaires, internes et externes, professionnels, institutionnels, associatifs, politiques, issus de la société civile, habitants et acteurs du tourisme.</p> <p>Pour ce faire, tous seront contactés et réunis une première fois en 2023 pour, après délibération, officialiser l'existence du comité. Les habitants du territoire ont également vocation à être intégrés à la démarche et pourront candidater pour y prendre part.</p> <p>La CCVDS veut se saisir de cet outil pour créer un véritable réseau d'échange et de partage de connaissances/compétences à l'échelle du territoire et en dehors.</p> <p>La composition du comité se fera en collèges réunissant les acteurs par thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission mobilité : instance de pilotage - Collège des élus : élus locaux et représentants d'instances et de collectivités à l'échelle supra-territoriale - Collège des employeurs : entreprises qui dépassent un nombre encore à définir de salariés - Collège des habitants et usagers : candidatures - Collège des associations : toutes structures associatives ayant un lien, fort ou faible, avec la mobilité - Collège des commerçants : association(s) de commerçants et autres indépendants intéressés



	- Collège des acteurs du tourisme du territoire
Partenaires	A définir
Dépenses : prévisionnel	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La création et l'animation d'un réseau autour des diverses problématiques de la mobilité renforcent la notion de gouvernance à l'échelle du territoire.</p> <p>En outre, le fonctionnement du comité, fondé sur le principe de la concertation et de la participation, lui donne une légitimité supplémentaire. La fonction de centralité s'en trouve donc renforcée sur l'aspect de la gouvernance participative.</p> <p>Le rôle de canal d'information et de diffusion du comité renforcera encore la fonction de centralité sur le plan de la communication.</p>
Annexes	/

FICHE ACTION N° 31

RENCONTRE TOURISTIQUE

Orientation stratégique	<u>5. Animer aux différentes échelles le projet de revitalisation du territoire en continu</u>
Action nom	Rencontre touristique
Action n°	31
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach / Office de Tourisme de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Description de l'action	<p>Un des axes majeurs de développement du tourisme dans la vallée est que l'office du tourisme soit la vitrine de son territoire. L'objectif est que L'OT fédère et accompagne la mise en réseaux des acteurs du monde du tourisme local et de son territoire en leur offrant la possibilité de mutualiser leurs compétences.</p> <p>Pour cette 1ère édition, l'évènement compte environ 400 invités dont des associations, des hébergements touristiques, les fermes-auberges, des restaurateurs ainsi que les élus du territoire et du monde du tourisme.</p> <p>Cet évènement se déroulera au C.O.S.E.C de Masevaux, ce lieu est l'idéale car il se trouve au centre-bourg de la vallée (Masevaux-Niederbruck).</p>
Partenaires	257 Invités.
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'accueil des participants (boissons, collations)
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Le premier évènement aura lieu le 5 mai 2023. Les indicateurs de suivi et d'évaluation permettront de juger s'il est bon de pérenniser cet évènement et de faire des ajustements.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants. Taux de satisfaction.





Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 32

RENCONTRE ECONOMIQUE

Orientation stratégique	5. Animer aux différentes échelles le projet de revitalisation du territoire en continu
Action nom	Rencontre économique
Action n°	32
Statut	A réaliser
Niveau de priorité	Moyen (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Les Rencontres économiques sont l'occasion pour les acteurs économiques et institutionnels de se retrouver, de réseauter, de vivre un moment d'inspiration, de réfléchir et de s'engager collectivement.</p> <p>La réflexion est amenée par une sélection d'entrepreneurs du territoire qui ont opéré des transformations et transitions dans leurs entreprises représentatives d'une vision complémentaire de l'entreprise et du territoire.</p> <p>Les entrepreneurs sont réunis pour témoigner sur scène autour de la Marie, de la communauté de communes, de la CCI... Ensembles ils participent à un temps d'échange qui contribue à inspirer des solutions innovantes pour une économie qui se réinvente et s'adapte sans cesse.</p>
Partenaires	<p>De part cette action, il nous semble primordial de travailler en lien avec les différentes entreprises de la vallée afin de les mobiliser. Nous pouvons également contacter les organismes comme le Pays Thur Doller pour présenter des nouvelles démarches comme l'EIT.</p> <p>De plus, il est important de transmettre l'information aux différents organismes comme la CeA, la Région Grand-Est, l'ADIRA, Territoire d'Industrie ou encore la CCI.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Communication (flyers, courriers, affiches, goodies, banderoles...) - Déjeuner - Location de matériel
Plan de financement prévisionnel /	Budget alloué à l'opération : 4 000€ TTC



définitif	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi des courriers - Mobiliser les chambres consulaires - Recenser le nombre de participants - Réserver la salle - Devis (déjeuner, location de matériel) - Déploiement de la communication - Mise en œuvre - Evaluation du projet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution d'un livret d'accueil (avec la programmation) et d'une grille de notation pour évaluer la pertinence du projet. Cela nous permettra de procéder à la reconduite ou non des rencontres économiques.
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montrer notre engagement et notre soutien envers les acteurs locaux et nos partenaires ▪ Créer un échange professionnel et convivial ▪ Connaître les besoins ▪ Enrichir les réseaux relationnels ▪ Promouvoir la CCVDS et ses dispositifs
Annexes	/

FICHE ACTION N° 33

POLE CULTUREL

Orientation stratégique	5. Animer aux différentes échelles le projet de revitalisation du territoire en continu
Action nom	Créer et gérer un pôle culturel intercommunal
Action n°	
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Description de l'action	<p>Le territoire communautaire est riche d'associations et d'acteurs culturels mais souffre d'un manque de coordination entre ces acteurs ainsi que d'infrastructures dédiées à la culture. L'éloignement des centres urbains constitue un frein au développement culturel qui doit devenir endogène.</p> <p>La Communauté de Communes souhaite se doter d'un équipement culturel et le gérer qui pourrait notamment rassembler :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Médiathèque ○ Ecole de Musique Intercommunale ○ Salle d'exposition ou de concert ○ Salles d'expression artistique (danse, dessin, théâtre...)
Partenaires	<p>A définir.</p> <p>Région Grand Est, étude : Région via les crédits délégués de la Banque des territoires / Travaux : selon projet Soutien aux Centralités</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>-Recrutement d'un agent de développement</p> <p>-Lancement des études</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Lancement d'une étude avec l'AFUT (été 2023) résultats pour janvier 2024.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'équipements prévus
Conséquence sur la fonction de centralité	Cet équipement a l'obligation de s'inscrire dans le périmètre d'intervention.





Annexes

/

FICHE ACTION N° 34

CERCLE SAINT MARTIN

Orientation stratégique	<u>5. Animer aux différentes échelles le projet de revitalisation du territoire en continu</u>
Action nom	Soutenir le Cercle Saint Martin pour l'accueil de manifestations culturelles et associatives à l'échelle du bourg-centre
Action n°	34
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian (2)
Maître d'ouvrage	Ville de Masevaux-Niederbruck
Description de l'action	<p>Le Cercle Saint Martin accueil chaque année de nombreuses manifestations culturelles.</p> <p>Il se déroule notamment chaque année le Jeu de la Passion, spectacle populaire unique en Alsace joué en allemand.</p> <p>Des travaux sont nécessaires dans ce bâtiment et l'association ne pourra porter seule tous les coûts.</p>
Partenaires	<p>A définir.</p> <p>Région Grand Est, étude : Région via les crédits délégués de la Banque des territoires / Travaux : selon projet Climaxion + Soutien aux Centralités</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>-Définition des travaux nécessaires</p> <p>-Réalisation de l'opération.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire.
Annexes	/



FICHE ACTION N° 35

MAISON DES ASSOCIATIONS

Orientation stratégique	<u>5. Animer aux différentes échelles le projet de revitalisation du territoire en continu</u>
Action nom	Accompagner les associations locales par la création d'une maison des associations
Action n°	35
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Ville de Masevaux-Niederbruck Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Description de l'action	Le territoire communautaire est riche d'associations mais manque d'une d'infrastructure dédiée à ces associations.
Partenaires	A définir. Région Grand Est : Etude : Région via les crédits délégués de la Banque des territoires Travaux : selon projet Climaxion + Soutien aux Centralités FESI : à voir selon projet
Dépenses prévisionnel/définitif	-Recrutement d'un agent de développement. -Rachat d'un bâtiment ? -Rénovation d'un bâtiment ?
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le périmètre d'intervention.
Annexes	/



FICHE ACTION N° 36

CONCERTATION AVEC LA POPULATION

Orientation stratégique	<u>5. Animer aux différentes échelles le projet de revitalisation du territoire en continu</u>
Action nom	Concertation de la population (habitants + écoles)
Action n°	36
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'étude élaborée par l'ADAUHR « Vision d'avenir du territoire » dont la partie 1 constitue le diagnostic de notre ORT, les phases 2, 3 et 4 permettent une concertation auprès des citoyens. L'idée est d'organiser une manifestation grand public sur le thème de « Quelle vallée demain ? » avec comme objectif fondamental le thème de l'attractivité et de sa soutenabilité.</p> <p>Cette phase essentielle de la démarche nécessite un travail avec les élus et les citoyens afin de sensibiliser le territoire aux nouveaux enjeux spatiaux.</p> <p>A l'instar de la « vallée numérique » imaginée au milieu des années 1990, le territoire doit se réinventer autour de nouveaux concepts porteurs, s'appuyant sur les forces de la Communauté de Communes et entrant en résonance avec un monde en évolution.</p> <p>Pour imaginer un nouveau modèle de développement, il est nécessaire de sensibiliser, les élus et la population à des concepts nouveaux qui permettent d'envisager le champ des possibles.</p> <p>⇒ Le temps des citoyens</p> <p>On sait que la voie que la collectivité empruntera devra être acceptée par la population car l'accompagnement au changement est indispensable dans le cadre de l'évolution d'un territoire. Cette manifestation qui se veut « populaire » doit permettre, autour d'un ou de plusieurs « grands témoins », à la population de s'approprier un constat (risque de déclin et nécessité d'évoluer) et d'imaginer des formes de changement nécessaires et/ou acceptables.</p> <p>La manifestation pourrait être structurée en deux séquences après une introduction présentant le territoire avec ses forces et ses fragilités.</p> <p>Une démarche similaire est envisagée avec les écoles du secteur.</p>
Partenaires	Région : co-financent de l'étude.
Dépenses prévisionnel/définitif	-Coût de l'étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	



	Description de dépenses		Plan de financement	
	<u>nature des dépenses</u>	<u>montant (€ HT)</u>	<u>financeurs</u>	<u>montant</u>
	Analyse fonctionnelle du territoire	10 000	Maître d'ouvrage : CCVDS	17 000
	Construction d'une stratégie de développement	8 000	Région (montant de l'aide sollicitée) : 50%	17 000
	Une vision d'avenir à 20 ans	8 000		
	Vers un plan d'actions et la définition de priorité	7 000		
	Réunions supplémentaires	1 000		
	frais de maîtrise d'œuvre :	compris		
	coût total du projet HT :	34 000	coût total du projet HT :	34 000
Calendrier	Printemps 2023 (écoles) et Automne 2023 (habitants)			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de participants			
Conséquence sur la	Cette action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire.			

fonction de centralité	
Annexes	<p>Projet de questionnaire pour les écoles :</p> <p style="text-align: center;">VISION D'AVENIR POUR LE TERRITOIRE</p> <p style="text-align: center;">Projet de questionnaire à l'attention des écoles</p> <hr/> <p>Pour les écoles et classes volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un travail de groupe sous forme de discussion / débat / brainstorming, sur la base des thèmes proposés. - Un dessin par élève ou classe volontaires. Les dessins pourront être exposés dans différents de lieux de la Communauté de Communes et mis en ligne sur le site Internet. - Une boîte à idée (urne) peut être disposée dans chacune des classes pour recueillir les propositions/observations des enfants <p>Le rendu pourra prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nuage de mots ou réponses rédigées ou autre. - Réponses de groupe ou réponses individualisées. <p>Introduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer ce qu'est la Communauté de Communes. - Présenter une carte du territoire. - Expliquer la démarche. <p>« Demain ma vallée, comment je l'imagine ? »</p> <p>Vous les enfants, nous vous donnons la parole pour construire un avenir ensemble. Vous habitez la vallée, vous allez à l'école, vous pratiquez des activités, vous vous déplacez etc. Nous cherchons à savoir ce qui, selon vous, va bien et ce qui pourrait être amélioré, et comment vous imaginez la vallée dans 20 ans.</p> <p>Les loisirs (sport, activité artistique ou culturelle etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peux-tu faire l'activité ou les activités que tu souhaites dans la commune ou la vallée ? - Comment t'y rends tu ? - As ton avis, quelle(s) activité(s) pourraient être développées ? <p>Les déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque tu es à pied ou à vélo, trouves-tu que tu te déplaces en sécurité ? - Te déplaces-tu d'un village à un autre ? comment ? - Y a-t-il des choses à améliorer pour faciliter tes déplacements ? lesquels ? - A ton avis, dans 20 ans, comment imagines-tu les possibilités de déplacements dans la vallée (pour les enfants mais aussi pour les adultes) ?



	<p style="text-align: center;">La nature et l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none">- Comment trouves-tu les paysages de ta commune, de ta vallée ?- A ton avis, l'environnement est-il assez protégé ? Penses-tu qu'il faudrait améliorer les choses ? Lesquelles ?- Comment penses-tu que les paysages de ta commune ou de la vallée vont évoluer dans 20 ans ? <p style="text-align: center;">Les métiers</p> <ul style="list-style-type: none">- Sais-tu quel métier tu souhaites faire ?- Penses-tu que tu pourras le faire dans la vallée ?- Plus tard, lorsque tu seras adulte, tu souhaites habiter dans la vallée ? <p style="text-align: center;">Dans 20 ans, comment sera mon village :</p> <ul style="list-style-type: none">- Comment imagines-tu ton village dans 20 ans ? <p style="text-align: center;">Autres observations et/ou propositions :</p> <p style="text-align: center;">Je dessine ma vallée ou mon village dans 20 ans :</p>
--	---

FICHE ACTION N° 37

ALSH DE MASEVAUX-NIEDERBRUCK

Orientation stratégique	5. Animer aux différentes échelles le projet de revitalisation du territoire en continu
Action nom	Optimiser et relocaliser l'ALSH de Masevaux-Niederbruck
Action n°	37
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Description de l'action	<p>La fourniture d'un service enfance et jeunesse identique en tout point du territoire est l'un des axes fondateurs de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. A ce titre, des pôles stratégiques ont été identifiés afin de répartir au mieux ces services dont notamment 2 principaux à Masevaux-Niederbruck, 1 périscolaire et 1 Multi-Accueil.</p> <p>Au total, ce sont 7 périscolaires et 3 Multi-Accueils qui accueillent plus de 1500 enfants quotidiennement soit la moitié des enfants du territoire.</p> <p>L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Masevaux-Niederbruck doit être entièrement repensé dans une autre infrastructure, l'actuelle n'étant pas adaptée aux besoins. De nombreuses hypothèses sont à l'étude, de la reconstruction en passant par une relocalisation en partenariat avec la CeA.</p>
Partenaires	A définir.
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût d'une reconstruction.
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir. A voir FEDER/FEADER selon projet
Calendrier	/
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Déplacement du site -Nombre d'agrément
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le secteur d'intervention prioritaire.
Annexes	/



FICHE ACTION N° 38

MOBILISER LE PETR THUR DOLLER

Orientation stratégique	<u>5. Animer aux différentes échelles le projet de revitalisation du territoire en continu</u>
Action nom	Mobiliser et participer aux actions du Pays Thur Doller
Action n°	
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort (Priorité 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Description de l'action	<p>Le PETR et la CCVDS sont complémentaires dans leur champ d'action. Les missions du PETR évoluent et les agents de la CCVDS doivent être informés du champ d'action du PETR.</p> <p>La CCVDS peut par exemple se baser sur le PAT (Plan Alimentaire Territorial) et son ingénierie dans le cadre de la reprise en régie des périscolaires.</p>
Partenaires	PETR
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Tout au long de l'année, participer aux réunions et rediriger nos citoyens vers l'espace France Rénov.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> -Equiper de flyers les communes et la CCVDS -Nombre d'habitant de la CC qui prend RDV à France Rénov.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité car c'est à la CCVDS que l'on prend de nombreux RDV avec de particuliers lors de leur projet de construction / rénovation. Nous devons être complémentaire avec France Rénov et leur indiquer les actions mises en place sur l'habitat.
Annexes	Site internet du PETR : https://www.pays-thur-doller.fr/



FICHE ACTION N° 39

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Orientation stratégique	<u>5. Animer aux différentes échelles le projet de revitalisation du territoire en continu</u>
Action nom	Etudier l'autoconsommation collective
Action n°	39
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian (Priorité 2)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Description de l'action	<p>Face à la crise énergétique et au dérèglement climatique, les collectivités doivent intégrer ces réflexions dans leur politique mis en œuvre.</p> <p>ENEDIS a mis en place le projet d'autoconsommation collective qui favorise une énergie issue de sources renouvelables et locales, tout en permettant un bénéfice économique. Elle consiste à consommer sur un même site une partie ou la totalité de l'électricité que l'on produit soi-même. Lorsque cette électricité produite est injectée sur le réseau public de distribution pour être partagée entre plusieurs personnes situées sur des sites distants géographiquement, on parle alors d'autoconsommation « collective ». L'électricité ainsi autoconsommée est le plus souvent d'origine solaire, produite grâce à des panneaux photovoltaïques installés d'un bâtiment.</p>
Partenaires	<p>ENEDIS</p> <p>Région Grand Est : Climaxion selon projet</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>-Coût de l'étude.</p> <p>-Commande groupée.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Présentation de l'autoconsommation collective en conférence des Maires le mercredi 3 mai 2023.</p> <p>Suite : Lancement d'une consultation auprès des communes.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	/
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>-Nombre de communes intéressés</p> <p>-Nombre de panneaux photovoltaïques installés</p> <p>-Gain en production d'énergie.</p>



Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et s'inscrit dans le périmètre d'intervention
Annexes	/